

CONTRIBUTION

Explorations au pays des nouvelles ruralités

Identifier et accompagner les transitions

DECEMBRE 2023



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Le 15 juin 2023, Elisabeth Borne présentait le nouveau plan France ruralités s'appuyant sur 4 axes pour une « équité territoriale ». En mai 2023, le parlement rural insistait sur le rôle "incontournable" que va jouer la ruralité "dans la réponse à apporter aux défis du siècle : préservation de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, souveraineté alimentaire, réindustrialisation du pays, cohésion sociale".

En 2017 le CESER Auvergne Rhône Alpes s'intéressait particulièrement aux territoires ruraux et à leur développement. Le préalable était déjà posé de sortir de la confrontation rural-urbain et l'adjectif « nouvelles » devant ruralités était apposé ce qui positionnait notre CESER sur un chantier novateur.

Il semble en effet pertinent d'observer la modernité de la ruralité... Une ruralité qui pourrait bien devenir le laboratoire d'un avenir individuel et collectif équilibré et durable.

En Auvergne-Rhône-Alpes nous ne pouvons qu'être attentifs à ce sujet. En effet, 35 % de la population vit dans une commune rurale, une part proche de celle de la France métropolitaine (33 %). Et 31 % de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes vit dans une commune densément peuplée. En revanche, seulement 3 % de la population vit dans une commune très peu dense alors qu'elles représentent 33 % du territoire régional.

Le CESER, assemblée représentant la société civile organisée, souhaite, à travers cette contribution, prendre toute sa part dans l'identification et l'accompagnement des transitions. Partir en exploration au pays des nouvelles ruralités lui permet d'observer, de proposer et d'ouvrir la voie pour de futurs travaux et réflexions.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2023-30



Président de la commission

M. Jean GUINAND



SOMMAIRE

Introduction 7

Les nouveaux territoires ruraux : définitions et constats . 9

Identifications des ruralités. 9

- ▶ 2021 : Une nouvelle définition 9
- ▶ Les chiffres de l'INSEE pour notre région 10
- ▶ Des chiffres et des observations sur le recensement agricole..... 11

Etudier les ruralités 12

- ▶ Géographie de la ruralité : quelques courants de pensées et des observations clefs pour l'avenir 12
- ▶ Un exode urbain ? 15
- ▶ La diversité des ruralités 17

Le foncier agricole et rural et les textes réglementaires en 2023 19

- ▶ Loi dite « climat et résilience » 22 août 2021 ou loi ZAN 20
- ▶ Les évolutions adoptées par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 : 20

Les territoires ruraux, des laboratoires à ciel ouvert ? 24

Monde rural et modernité..... 24

- ▶ Un récit de territoire pour réinstaller la fierté des campagnes 24
- ▶ Les aménités rurales..... 25

La complexité de la question du foncier 26

L'innovation par l'expérimentation : apporter des solutions 27

- ▶ Les Tiers-lieux et les fermes collectives : des réservoirs d'idées ? L'exemple de l'éco pôle du Val d'Allier et la Ferme de la Martinière à Ambierle..... 27
- ▶ Les territoires ruraux : un laboratoire pour une éducation du futur ?..... 30
- ▶ Tiers-lieux et futur des services publics ?..... 31

Et la gouvernance dans tout cela ? 32

- ▶ EPCI - La gouvernance intercommunale XXL et l'ingénierie territoriale 32
- ▶ Les maires ruraux et leur savoir 33

► La question des villes moyennes et l'exemple des Parcs Naturels Régionaux	34
---	----

Les nouvelles ruralités et leurs perspectives : des solutions pour notre région ?..... 35

Les observations du CESER..... 36

Axe 1 Inviter aux récits de territoire afin de préserver la diversité. 37

Axe 2 Gouvernance : les dangers du travail dit « en silo » et la nécessité du soutien à l'ingénierie territoriale38

Axe 3 Ancrer dans les territoires la relation entre enseignement théorique et savoir-faire.....40

Axe 4 L'innovation par l'expérimentation.....41

Axe 5 Les problématiques du foncier rural.....42

Conclusion43

Bibliographie 45

Contributeurs 48

Remerciements 50

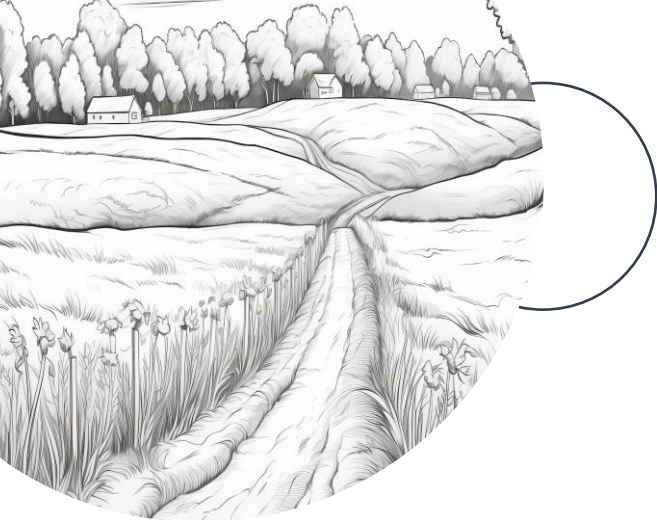
Déclaration des groupes 52

Résultats des votes57

Contacts..... 64



SOMMAIRE



Introduction

Contexte

Évoquer la ruralité, c'est en premier lieu se questionner sur le rapport que nous entretenons avec notre espace. Ce rapport a connu depuis ces trente dernières années de profonds bouleversements, sous l'influence d'une métropolisation accélérée, de l'étalement urbain et des dynamiques multimodales à l'œuvre. La ruralité ne peut se résumer de nos jours à sa simple essence latine *ruralis*, campagne, qui la positionnerait comme une simple soustraction à l'espace urbain, alors que l'opposition classique entre la campagne et la ville tend à disparaître.

Les campagnes représentent 33 % de la population nationale, soit un peu plus de 27 millions d'habitants. De cette photographie, il est permis de tracer une définition qualitative de la ruralité, avec des dénominateurs communs applicables à tous les territoires ruraux : bâti peu dense (habitations, emplois, services), paysage à dominante végétale (cultivée ou non), environnement profondément marqué par l'activité agricole mais ne devant plus se résumer au monde agricole ! Les ruraux vivent de nombreuses autres activités !

Si nous avons le souci de respecter l'histoire, il nous faut, dès le début de cette étude et à propos des agriculteurs, dire clairement que la modernisation agricole (et donc la recomposition de la paysannerie) est en cours, au moins depuis le XVIII^e siècle, même si son accélération est spectaculaire depuis 1950.

Ainsi, dans son livre, « La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental », B. KAYSER¹ nous indique que l'activité du rural ne saurait se borner à celle des transformations de la paysannerie. Par-delà, c'est l'essor de fonctions nouvelles et la recomposition de la société villageoise qui explique cette renaissance. Et c'est bien en ce sens que les membres de la commission ont dirigé leurs travaux.

En effet, la thématique retenue par la commission 9 interroge et observe ces territoires ruraux non pas en comparaison aux territoires urbains mais en tant que tels.

Objectif et enjeux

Ainsi en parlant de « Nouvelles Ruralités », l'idée est de faire évoluer la manière de penser le développement dans le monde rural. Mais aussi de passer d'une logique d'opposition au monde urbain à une vision en tant que telle du monde rural qui est de plus en plus signe d'innovation et d'avenir. A noter que la commission a décidé d'opérer un décentrement délibéré par rapport aux seules questions agricoles.

L'équité territoriale en faveur des espaces ruraux apparaît comme fondamentale pour éviter la surconcentration des activités, des hommes et des nuisances de toutes sortes au sein de quelques grands centres urbains (pollution, congestion urbaine, coûts élevés du logement, etc.), ainsi que pour éviter la relégation de territoires et citoyens qui seraient toujours plus à la marge et isolés du reste de la société.

L'équité territoriale est aussi légitimée par les services que rendent les campagnes accessibles au reste de la société.

L'un des enjeux fondamentaux est d'arriver à mettre en avant des potentiels qui existent, mais qui, dispersés géographiquement, sont donc plus compliqués à appréhender de manière globale.

¹ Bernard KAYSER : La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental Paris, A. Colin 1990, 316 p. 17x23, 60 tabl. 9 fig.

Les « ruralités » renvoient autant à un espace qu'à un attachement, autant à des modes d'occupation des sols qu'à des représentations de manières de vivre. C'est bien ce qu'indique Romain LAJARGE²:

« Il est nécessaire de repenser la ruralité avec la conception qu'elle est dans une logique d'auto-transformation ».

Finalement ces catégories, villes et campagnes, que l'on trouvait solides et robustes car elles étaient séparées, vont se remélanger et se transformer...

Une étude a d'ailleurs été initiée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)³ sur la contribution des espaces ruraux aux défis territoriaux.

Ainsi, sans idéaliser ces territoires et leurs quotidiens, il semble que ce soit plus que jamais le moment d'affirmer et d'intégrer les ressources et les forces des territoires ruraux pour répondre aux défis et enjeux sociétaux et environnementaux.

La ruralité peut offrir des éléments de réponse aux questions ou problèmes auxquels notre société est confrontée :


- Sécurité, qualité alimentaire, logement, développement économique et emplois (écodéveloppement, économie verte), économie du bien-être (activités de pleine nature, bien vieillir, bien manger), vulnérabilité, exclusion, immigration, transitions énergétique, écologique, climatique et démographique, ...


En effet, ces territoires résilients disposent de nombreuses ressources naturelles ou expérimentales et doivent également faire face à des défis importants sur lesquels le CESER pourra travailler ultérieurement :

- Le développement d'une meilleure mobilité et connexion,
- Un accès plus juste aux services (notamment les soins),
- Les problématiques du foncier,
- L'évolution de l'emploi
- La place des femmes

Ce sont surtout des ruralités en train de se faire, entre héritages et renouvellements dans des processus complexes d'hybridation avec la ville.

Questions

 Comment et sous quelle forme l'équilibre entre les territoires urbains et les territoires ruraux est-il en train de se modifier ?

 En quoi la nouvelle ruralité pourrait-elle devenir le laboratoire d'un avenir individuel et collectif équilibré ?

Démarche

Cette contribution choisit de s'inscrire dans une démarche innovante, sans chercher à être exhaustive. En effet, la commission a souhaité conduire un travail exploratoire, qui appellera des prolongements lors de travaux à venir. Même si, à travers quelques premières remarques et observations, se dégagent quelques pistes à destination des décideurs publics locaux afin de les accompagner dans leur pratique et dans la construction de leur future politique publique.

Cette Contribution est organisée en trois parties :

PARTIE 1

- = Elle précise la notion de ruralités pour le CESER et les éléments de contexte qui l'accompagnent.

PARTIE 2

- = Elle développe le rôle des ruralités dans l'innovation qu'elles apportent à l'aménagement du territoire.

PARTIE 3

- = Enfin, la contribution propose des observations et une recommandation pour une approche éclairée du sujet par l'ensemble des acteurs régionaux.

² Audition du 20 mars 2023 : Romain Lajarge - Professeur en aménagement et sciences territoriales à l'ENSAG-Université Grenoble Alpes et Responsable de la Chaire Territorialisation.

³ Étude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires » | Agence nationale de la cohésion des territoires (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

► 2021 : Une nouvelle
définition

Jusqu'en 2020, l'Insee définissait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine qui est caractérisée par le regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censée caractériser les « villes ». C'est en 2021 qu'une nouvelle définition des espaces ruraux est donnée par l'INSEE :

« Selon leur géographie et leur histoire, les espaces ruraux se définissent d'abord par leur faible densité de population »

Cette nouvelle définition rompt avec une approche centrée sur la ville.

Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses.

D'après la grille communale de densité ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017.

Mais il est bien évident que cette seule caractéristique de l'espace rural ne permet pas d'en appréhender toutes les dimensions.

Il faut y associer des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emplois.

Avec cette approche, quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle.



Les nouveaux territoires ruraux : définitions et constats

Dans cette partie l'enjeu est de caractériser les territoires ruraux en Auvergne-Rhône-Alpes et de détailler ce que nous entendons par Nouvelles ruralités. D'autres définitions ou concepts sont aussi introduits dans le but de partager une même base d'observation pour ce travail qui se veut avant tout exploratoire.



"Cette nouvelle définition de la ruralité est une bonne nouvelle. Le critère de la densité de la population rend mieux compte de la diversité des territoires. Cette définition met un terme à une lecture incomplète des dynamiques territoriales et permettra d'accélérer le changement de regard sur la ruralité en mesurant plus fidèlement les réalités et en particulier les questions d'accès aux services. L'AMRF salue la qualité du travail de re-fonte de cette définition adoptée par l'Insee et l'Etat qui reprend l'usage de la référence communale."

Michel Fournier, président de l'Association des Maires Ruraux de France.



Les chiffres de l'INSEE pour notre région

En Auvergne-Rhône-Alpes, 35 % de la population vit dans une commune rurale, une part proche de celle de la France métropolitaine (33 %)⁴. Cette proportion varie beaucoup d'une région à l'autre, de 55 % en Bourgogne-Franche-Comté à 5 % en Île-de-France.

Les communes rurales couvrent 89 % de la surface d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Cinq des douze départements que compte la région sont dits « essentiellement ruraux » : le Cantal, où 74 % des habitants vivent dans une commune rurale, la Haute-Loire (70 %), l'Ardèche (60 %), l'Allier (58 %) et l'Ain (50 %).

La Drôme, l'Isère, la Loire, le Puy-de-Dôme, la Savoie et la Haute-Savoie sont dits « intermédiaires », et le Rhône « essentiellement urbain ».

Seulement 10 % de la population de ce dernier vit dans une commune rurale.

Les espaces ruraux peuvent être caractérisés selon leur lien avec les pôles urbains qui les entourent. Le rural sous influence d'un pôle, ou rural périurbain, se distingue ainsi du rural autonome.

Le rural sous influence d'un pôle urbain, qui regroupe 20 % des habitants, connaît une croissance démographique soutenue.

⁴ Au niveau national, 53 des 96 départements métropolitains sont essentiellement ruraux

Le rural autonome, hors influence urbaine, surtout présent dans le sud et l'ouest de la région ainsi qu'en Savoie, concentre 15 % des habitants.

En lien avec le vieillissement de sa population, sa croissance démographique plus modérée repose uniquement sur des arrivées plus importantes que les départs.

La forte présence des zones de montagne, souvent rurales, et notamment rurales autonomes, est une spécificité régionale.

Pour autant si nous ne voulons rien omettre du contexte régional afin de mener à bien notre réflexion il nous faut ajouter ceci :



En 2016, 31 % de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes vit dans une commune densément peuplée, une part très proche de celle des personnes habitant une commune de densité intermédiaire ou peu dense.

En revanche, seulement 3 % de la population vit dans une commune très peu dense alors qu'elles représentent 33% du territoire régional.

Au-delà de la population, les espaces denses concentrent également les emplois.

Le parcours de vie des habitants montre une périurbanisation croissante depuis plusieurs années autour des grandes métropoles.

Ce parcours semble d'ailleurs de plus en plus corrélé au parcours de l'emploi et de l'habitat, il influencerait donc la sociologie des territoires ?

Des chiffres et des observations sur le recensement agricole

Même si en préalable cette étude a opéré un décentrement délibéré par rapport aux questions agricoles, il est néanmoins nécessaire de repérer quelques chiffres alors même que le dernier recensement agricole est publié.

En 2020, Auvergne-Rhône-Alpes compte 48 500 exploitations agricoles, ce qui la place au 3e rang des régions françaises.

La baisse du nombre d'exploitations se poursuit, mais à un rythme ralenti par rapport à la décennie précédente : - 2,5 % par an entre 2010 et 2020 contre - 3,2 % entre 2000 et 2010. Il s'agit du taux de baisse annuelle le plus faible observé depuis 1970.

Auvergne-Rhône-Alpes enregistre toutefois parmi la plus faible baisse du nombre d'exploitations depuis 50 ans

Sur l'ensemble de la période 1970-2020, plus de trois exploitations sur quatre ont disparu dans la région.

En parallèle, les exploitations continuent de s'agrandir.

En moyenne, elles comptent désormais 59 hectares. Elles restent plus petites que leurs homologues de France métropolitaine (69 hectares en moyenne en 2020) mais s'agrandissent plus vite sur la dernière décennie (+ 2,5 % par an contre + 2,2 % en France métropolitaine).



Etudier les ruralités

► Géographie de la ruralité : quelques courants de pensées et des observations clefs pour l'avenir

La géographie rurale française ne s'est pas construite comme un champ global mais par une succession de thématiques dominantes : l'habitat, les paysages agraires, les structures agraires, les types d'agricultures, les systèmes de production agricole, les relations entre villes et campagnes...

La composante agricole est restée longtemps dominante au sein de ces travaux thématiques, même si les autres contenus des espaces ruraux et leur fonctionnement d'ensemble n'étaient pas complètement ignorés, notamment au sein des études de géographie régionale.

Durant les années 1960 et surtout les années 1970, les analyses se réclamant de la géographie rurale se sont diversifiées, en se préoccu- pant plus systématiquement des aspects non agricoles des sociétés, de la vie dans les campagnes, et de l'organisation du milieu.

Aujourd'hui, une nouvelle génération de géographes et de chercheurs prend à bras le corps les nouveaux objets qui surgissent à un rythme accéléré sous l'effet des innovations technologiques, économiques et sociétales.

Lorsque la commission a débuté ses travaux, elle a choisi, afin de « planter le décor », d'auditionner Laurent RIEUTORT, Directeur de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires. Vinrent ensuite d'autres chercheurs et spécialistes de la question ouvrant d'autres points de vue sur l'étude de ces territoires ruraux. Ainsi

Guillaume FABUREL (géographe et professeur à l'Université Lyon 2, et dans les Instituts d'Etudes Politiques de Lyon et de Rennes) a posé un regard plus militant et sociétal alors que Romain LAJARGE (Responsable de la chaire de territorialisation et professeur à l'ENSAG de Grenoble) nous a fait part de sa réflexion pour repenser la ruralité avec la conception qu'elle se trouve dans une logique d'auto-transformation.

Les thèmes de l'environnement et du paysage, celui du développement local, sont devenus quasi exclusifs dans les vingt dernières années du siècle dernier, tandis que s'efface l'expression « géographie rurale ».

Pour Laurent RIEUTORT,
Professeur au sein de l'université
de Clermont Auvergne,

L'approche sociétale de l'individualisation de la société et le fait que :

« Le monde rural n'est plus seulement l'agriculture »
sont deux points importants.

Lors de son audition devant la commission, il nous indique trois approches pour définir la ruralité :

- Soit une approche par la négative par opposition à la ville.
- Soit une vision qui insiste sur les liens avec les aires urbaines (via par exemple les migrations pendulaires des actifs).
- Soit enfin une définition spécifique, « en propre », reposant notamment sur la faible densité de population.

Laurent RIEUTORT est également Directeur de l'IADT (Institut d'Auvergne du développement des territoires). C'est un groupement d'intérêt public qui permet, à travers ce cadre juridique spécifique, d'associer l'Université Clermont Auvergne et l'école d'ingénieurs VetagroSup d'une part, les collectivités comme la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les conseils départementaux du Puy-de-Dôme et de l'Allier, d'autre part. Une structure plutôt originale en France...

Ce regroupement a un objectif, celui de travailler sur les territoires et leur développement durable. L'IADT forme des futurs intervenants dans ces territoires, des étudiants en formation initiale ou des cadres en formation tout au long de la vie.

Cette formation dans un contexte en pleine recomposition présente une approche pluridisciplinaire. L'IADT fonctionne un peu comme un tiers-lieu, un espace d'interface entre ces collectivités et les territoires pour développer des projets communs. Ils peuvent prendre la forme de projets de recherche-action, de formations, d'expertises sur un sujet spécifique, ou encore des événements. Il existe d'autres types d'actions, y compris par exemple sur la formation des élus. Les initiatives sont vraiment co-pilotées et co-portées et c'est cette co-construction qui fait émerger l'innovation, les nouvelles manières de travailler.

L'IADT peut percevoir certaines tendances ; comme cette prise en compte de l'environnement, des questions énergétiques, des questions de mobilité. Il y a aussi ces nouveaux porteurs de projets venus de l'extérieur, des porteurs d'idées, parfois de rêves, qui apportent un nouveau souffle et de nouvelles dynamiques.

Ensuite, il y a ce qui émane directement des acteurs ancrés dans le territoire. Par exemple des sujets conflictuels permettent de faire naître de nouvelles initiatives.

Prenons l'exemple des éoliennes : elles provoquent des levers de boucliers mais, si les acteurs se rencontrent et parlent entre eux, des actions innovantes se matérialisent comme la valorisation du patrimoine, ou de l'environnement du territoire par exemple. C'est bien autour de ces tendances plutôt sociétales que les conseillers du CESER ont voulu travailler.

Guillaume FABUREL est géographe de formation, professeur à l'Université Lumière Lyon 2. Il enseigne aussi dans les Instituts d'études politiques de Lyon et de Rennes.

Il est l'un des animateurs du « Réseau des territorialistes » en France, constitué d'un noyau d'une dizaine de spécialistes.

Il a tissé des liens avec Alberto MAGNAGHI, professeur émérite de l'Université de Florence, l'un des inspirateurs de ce nouveau mouvement français.

Il est notamment à l'initiative du concept de biorégion, qui propose un développement auto-soutenable, très participatif.

Le territoire est alors gouverné par la nature et non par l'administration.

En ce sens, un appel à la création de biorégions post-urbaines a été lancé en mai 2022, destiné à toute personne ou collectif souhaitant penser et dessiner son milieu écologique de vie de manière soutenable.

Selon le groupe de chercheurs et de militants urbanistes « Réseau des territorialistes », la standardisation des politiques urbaines a entraîné le décrochage de territoires entiers.

En réaction à la course aux labels et aux subventions des grandes villes, ils prônent un certain ralentissement, la création de « biorégions », la réhabilitation de la France périphérique et rurale, avec comme acteur central au cœur de toutes ces transformations : les habitants...

Lors de cette audition (que l'on peut qualifier d'intervention « militante »), plusieurs idées fortes ou constatations ont marqué les conseillers.

Pour Guillaume FABUREL, tous nos aménagements sont nés à l'époque coloniale et sont donc centrés autour de la ville. Il y a donc bien un sujet lié à l'articulation villes / campagnes et à la nécessité de recréer une harmonie. Or pour lui, c'est par la dualité que nous allons pouvoir revigorer les territoires ruraux. Il faut que la ruralité retrouve sa fierté. Un des moyens est l'éducation avec la difficulté du positionnement des universités majoritairement dans les villes.

La question de la culture est également primordiale (question du folklore et des fêtes de village).

Elle permet de créer du lien et de faire vivre la mémoire et par ce biais de comprendre l'autre et de faciliter le vivre ensemble dans le respect.

Les objectifs prospectifs sont nécessaires pour accompagner les transitions : il faut changer nos manières d'habiter.

Pour lui, quelque chose de différent pourra être construit si et seulement si nous entendons et écoutons les citoyens et les maires de ces territoires.

Romain LAJARGE, Ecole d'Architecture de Grenoble et Chaire de territorialisation, sur le phénomène de métissage entre le rural et l'urbain et sur le concept de territorialité

Tout d'abord, pour Romain LAJARGE il y a une grande importance à placer le mot nouvelles devant ruralités. En effet, une transformation est en train de s'opérer dans nos territoires.

Pour lui, il faut repenser la ruralité avec la conception qu'elle est dans une logique d'auto-transformation.

On ne peut pas continuer à quantifier une société contemporaine avec les outils d'avant. En effet, les politiques publiques considèrent toujours ces deux classes ville / non-ville.

Le confinement a été une expérimentation « fabuleuse » pour montrer que l'on se trompait sur cette catégorisation. Et l'opinion commune en a conscience et a un temps d'avance sur les intellectuels qui travaillent depuis longtemps sur ces territoires.

Il nous démontre alors que les formes urbaines et rurales sont entremêlées et nous explique le concept de territorialité et d'habitabilité :

« La territorialité est une modalité d'action par laquelle les individus composent collectivement des communs et les éprouvent, par les relations qu'ils entretiennent ensemble avec l'extériorité, dans des modes de connaissances et de valorisation de l'espace qui leur sont propres et qu'ils partagent. »⁵.

⁵ In Fourny & Lajarge (dir.), 2019, Les sans mots de l'habitabilité et de la territorialité, UGA Éditions

Le terme habitabilité est un néologisme qui qualifie l'ensemble des conditions de l'habiter d'un lieu (accessibilité, convivialité, citoyenneté, proxémies) aussi bien matérielles qu'idéelles. Le terme renvoie à une idée de l'habiter plus large que le fait de résider. L'habitabilité d'un lieu est liée à l'existence de possibilités suffisantes de création et d'adaptation permettant aux individus de se l'approprier.

Il est donc nécessaire de mettre en place une politique de l'habitabilité afin de fabriquer des manières d'habiter correctement et collectivement et pour cela il faut avoir de la place.

Et c'est là où les villes sont en crise profonde car il n'y a plus de place, sinon de la place publique

Pour lui, le ZAN est le moyen de produire de l'espace pour réinvestir la manière d'habiter. Et donc cela veut dire renaturer et libérer de l'espace construit pour des fonctions qui ne seront pas des fonctions d'habitat mais qui pourraient être potentiellement des fonctions d'habiter.

L'application du ZAN (Zéro artificialisation nette) pourrait donc bien être une grande affaire de renouvellement d'aménagement du territoire pour l'État...

En effet, un changement de répartition des forces peut réellement s'opérer avec le ZAN et provoquer une interdépendance des espaces urbains et ruraux, ainsi le renforcement des solidarités villes-campagnes peut contribuer à limiter l'artificialisation.

D'ailleurs, ces principes de coopérations sont d'ores et déjà entrepris, notamment au travers de la mise en place des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Pour Romain LAJARGE, finalement ces catégories (villes et campagnes) que l'on trouvait solides et robustes car elles étaient séparées vont se « remélanger » et se transformer.

Lors de nos échanges avec lui, il nous est apparu que deux autres concepts pouvaient être versés à ce travail exploratoire sur les nouvelles ruralités et pourraient être développés dans de futurs travaux :

= Les communs⁶.

Les biens communs, ou tout simplement communs, sont des ressources, gérées collectivement par une communauté, celle-ci établit des règles et une gouvernance dans le but de préserver et pérenniser cette ressource.

Force est de constater que, des logiciens libres aux jardins partagés, de la cartographie à l'énergie renouvelable, en passant par les connaissances ou les AMAPs et les épiceries coopératives, les « Communs » sont très présents.

Mais dans le cadre de notre sujet ils nous interrogent fortement sur le rapport que nous avons à la propriété dans les territoires ruraux...



Article 2. Des droits de l'homme :

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression »

= L'Economie quaternaire.

Est un concept créé par Michèle DEBONNEUIL⁷.

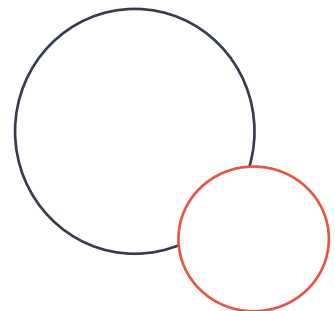
Il recouvre essentiellement un secteur économique conjuguant le secteur secondaire et le secteur tertiaire dont les produits ne sont ni des biens, ni des services, mais

« *De nouveaux services incorporant des biens, la mise à disposition temporaire de biens, de personnes, ou de combinaisons de biens et de personnes* ».

En effet, l'analyse des tendances en cours montre que l'avenir des pays développés pourrait résider dans un changement de mode de satisfaction des besoins, qui se fonderait désormais sur la mise à disposition temporaire de biens, de services et d'information, plutôt que sur la propriété de biens qui a caractérisé l'époque industrielle et continue de dominer notre économie.

Dans ces deux cas et à chaque étude de ces concepts le mot révolution est souvent accolé.

Deux marqueurs donc à « garder en tête » dans de futures analyses plus approfondies de notre sujet puisqu'il semble que le territoire dit rural puisse être un berceau confortable à ces évolutions ?



⁶ Commun - Essai sur la révolution au XXI^e siècle - Pierre Dardot, Christian Laval

⁷ Vive l'économie du quaternaire - L'Express (lexpress.fr)

► Un exode urbain ?

Si l'on a pu compter 700 km de bouchons au lendemain du deuxième confinement allant des villes vers les territoires ruraux (ex : on a pu constater une hausse de la population de 9000 habitants dans la Nièvre) on ne peut toutefois pas vraiment parler d'exode urbain et l'étude « Exode urbain : un mythe, des réalités », conduite depuis 2021 par la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU), en partenariat avec le Réseau rural français et le Plan urbanisme construction architecture le confirme et nuance les impressions post confinement⁸. En effet, les résultats invitent à fortement nuancer l'idée d'un exode urbain, qui aurait bouleversé les structures territoriales françaises.

« Si l'enjeu de l'« exode urbain », de ses mythes et de ses réalités a autant passionné les acteurs et élus locaux, c'est bien parce qu'il éclaire sous un jour nouveau la vitalité des territoires ruraux et la multiplicité des enjeux qu'ils portent. »

Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Les 4 grandes tendances détectées par l'étude :

- L'ensemble des équipes constate une grande stabilité des équilibres territoriaux précédant la crise : La France (post-Covid) reste largement marquée par de grandes tendances préexistantes à la crise : métropolisation, périurbanisation, littoralisation.

- L'« exode urbain » loin d'un départ massif de populations hors des villes au profit d'un rééquilibrage territorial consisterait en un ensemble de « petits flux » sortant des pôles urbains principalement de très grande taille, qui concerne des types de ménages variés et des territoires différents.

À ce titre, l'ensemble de l'étude perçoit des marques de ces « petits flux » qui participent d'un renforcement de la dynamique – déjà en cours – d'attractivité de certaines zones périurbaines et rurales.

- L'étude met aussi en avant des profils et des stratégies d'achats immobiliers très différents :
 - Des ménages qui souhaitent généraliser le télétravail, souvent des cadres, et développent la « bi, voire la tri-résidentialité »,
 - Des ménages qui ont un projet de transition rurale avec le développement d'une activité professionnelle nouvelle,
 - Des (pré)retraités qui ont des projets de villégiature,
 - Et des populations à la précarité plus ou moins choisie en quête d'un mode de vie alternatif dans des territoires plutôt éloignés et très proches d'espaces de nature.

L'étude signale aussi l'émergence d'un nouveau modèle d'investissement immobilier dans les territoires ruraux.

Des investissements (achats de biens anciens) qui sont réalisés pour placer son épargne et la valoriser, que ce soit à travers la création de gîtes ou la location de courte durée, pour disposer d'une résidence de vacances ou pour le télétravail, ou encore pour se doter d'un refuge en cas de reconfinement.

Cette forme de « parisianisation des marchés locaux », comme la dénomme le rapport, se manifeste par des achats sans négociation et des paiements comptants.

Des pratiques peu courantes dans ces territoires où les marchés étaient jusque-là détendus.

En résumé, l'épidémie de Covid n'a pas provoqué un exode urbain, il a conforté des tendances déjà existantes.

Parmi elles :

- la poursuite de la périurbanisation qui s'étend toujours plus loin,
- la littoralisation,
- une plus grande tension du marché foncier.

mais aussi une « renaissance rurale » observée depuis des décennies, mais « géographiquement sélective ». Afin d'accompagner cette renaissance, Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a proposé un programme « France Ruralités ».⁹

⁸ <https://www.ecologie.gouv.fr/dominique-faure-se-voit-remettre-letude-exode-urbain-mythe-des-realites>

⁹ <https://www.ecologie.gouv.fr/france-ruralites-plan-ambitieux-davantage-dequite-territoriale>

FRANCE RURALITÉS, UN PLAN AMBITIEUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX AUTOUR DE 4 AXES

Pour formuler une réponse globale et adaptée aux besoins des territoires ruraux, France ruralités agit sur tous les plans :

- il apporte des solutions d'ingénierie aux communes rurales pour les aider à porter les projets d'investissements et d'équipements attendus par leurs habitants ;
- il donne aux collectivités les moyens d'assurer l'entretien et la valorisation des aménités rurales, qui font la richesse naturelle et écologique de la ruralité ;
- il agit enfin dans tous les domaines de la vie quotidienne des Français pour leur apporter des solutions en matière de logement, de mobilités ou encore de sécurité ;
- il dote ces territoires d'outils pour renforcer leur attractivité économique et attirer des professionnels de santé et des services à la personne.



SOUTENIR
les villages dans
la conception de
leurs projets



RÉMUNERER
et reconnaître les
aménités rurales



APPORTER
des solutions
aux besoins du
quotidien



RENFORCER
les Zones de
Revitalisation
Rurale (ZRR)

► La diversité des ruralités

L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a publié un rapport en février 2023 sur les espaces ruraux en France¹⁰, la France d'outre-mer est exclue de l'étude¹¹.

Cette étude propose une nouvelle lecture de la France rurale. Elle vise à mettre en perspective les enjeux et défis qui se posent aux territoires ruraux, dans toute leur diversité, ainsi qu'aux politiques publiques qui les accompagnent.

Deux approches complémentaires sont proposées pour définir les fonctions qu'occupent les espaces ruraux :

- = Une lecture structurelle, qui montre la pluralité des communes rurales de la France métropolitaine.
- = Une lecture systémique, qui qualifie les contributions actuelles et potentielles des espaces ruraux aux grands enjeux de transitions.

A grand traits, et à l'aune de ce travail de comparaison entre les typologies de 2003, 2011 et 2022, voici les grandes observations à retenir :

Trois grands ensembles ou « systèmes » ruraux :

- ❶ Les espaces peuplés d'agriculteurs, d'artisans, de petits commerçants et d'ouvriers, formant une géographie caractéristique : diagonale centrale, centre-Bretagne, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, confins de la Bretagne, des Pays de Loire et de la Normandie.
- ❷ Les espaces peuplés d'actifs et de jeunes enfants, en périphérie proche ou lointaine des grandes villes, dans le Bassin parisien, les Hauts-de-France, le Sillon lorrain, le Sillon alpin et la vallée du Rhône.
- ❸ Les espaces récréatifs, spécialisés ou non, localisés dans les massifs et les littoraux.

Des trajectoires qui s'affirment :



La progression des activités touristiques dans les espaces les plus ruraux (notamment dans le Massif central)



Le redéveloppement industriel et artisanal des communes rurales de l'Ouest et de l'ex-région Rhône-Alpes



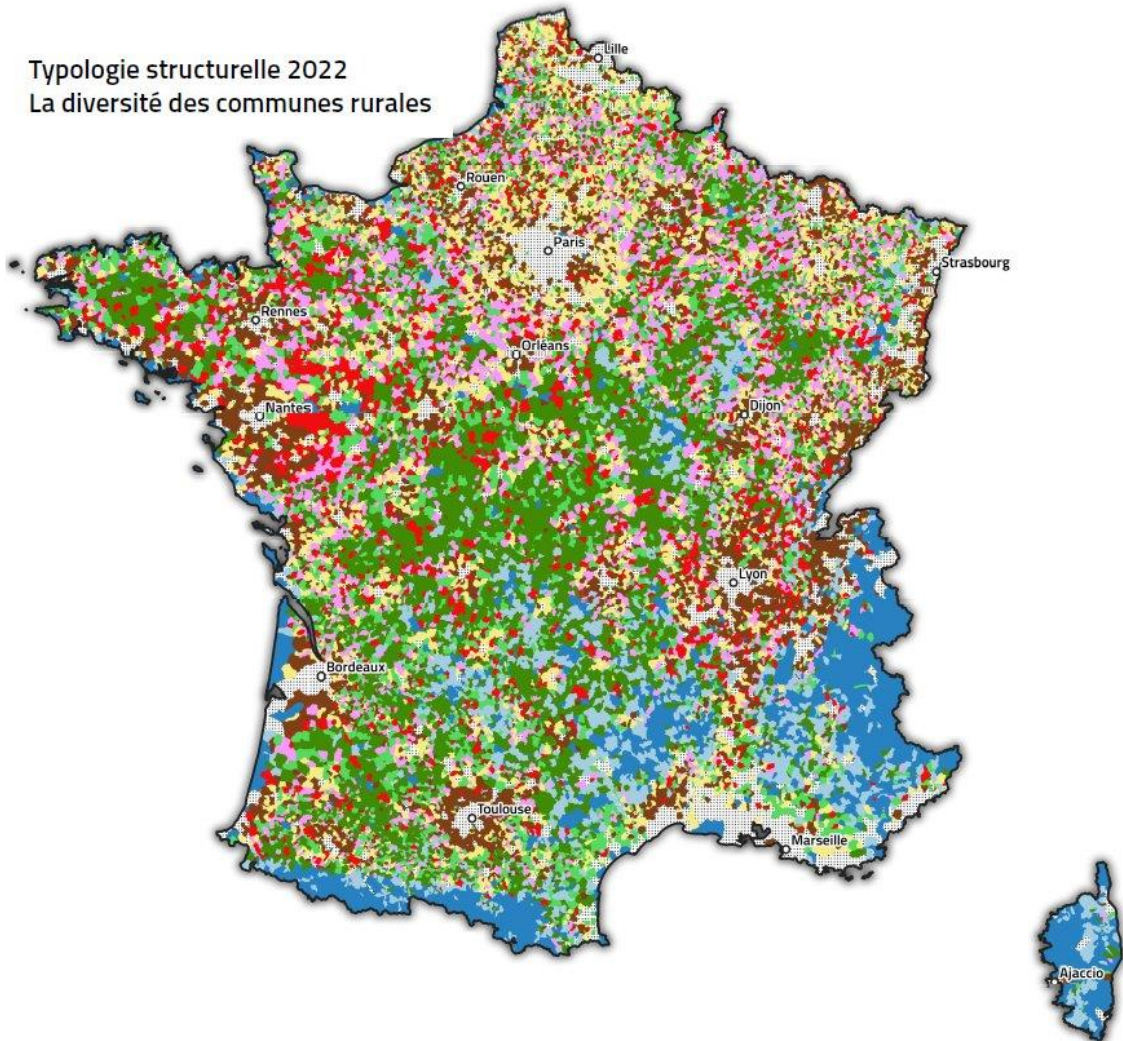
La progression des ruralités résidentielles, aisées comme mixtes ; l'affirmation du rôle structurant des petites polarités rurales



¹⁰ Rédigé par Magali TALANDIER et la coopérative Acadie. Il prolonge et renouvelle l'approche de la typologie publiée en 2011 par la DATAR sous la direction de Mohamed Hilal

¹¹ [Observatoire-des-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/rapport_final_etude_anct_ruralites_-_acadie_-_magali_talandier_-_16_fevrier_2023.pdf](https://observatoire-des-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/rapport_final_etude_anct_ruralites_-_acadie_-_magali_talandier_-_16_fevrier_2023.pdf)

Typologie structurelle 2022 La diversité des communes rurales



Les ruralités résidentielles

Aisées

Revenu élevé et en progression, forte part de cadres, forte artificialisation des sols, construction de logements, indice de jeunesse élevé.

Mixtes

Artificialisation plus modérée, présence d'une économie présentielle, faible concentration de l'emploi, revenus variables, pas de CSP dominante, indice de jeunesse élevé.

Les ruralités productives

Ouvrières

Surreprésentation des ouvriers et des jeunes, revenu moyen, faible artificialisation, faible concentration de l'emploi.

Agricoles

Part importante d'emplois agricoles, vieillissement de la population, faible niveau de retraite, fort taux de vacance résidentielle.

Les petites polarités

Industrielles et artisanales

Forte concentration de l'emploi, revenu moyen, taux de HLM très élevé, emplois de fabrication surreprésentés, forte artificialisation.

Mixtes

Concentration de l'emploi, revenus moyens, taux de HLM élevé, emploi présentiel, forte artificialisation.

Les ruralités touristiques

A dominante résidentielle

Touristiques, revenus faibles, taux de chômage pouvant être élevé.

Spécialisées

Très touristiques, éloignées des pôles, concentration de l'emploi, vieillissement de la population, taux de chômage élevé.

Typologie structurelle 2022. La diversité des communes rurales¹²

¹² Source : Étude sur la diversité des ruralités, © équipe Acadie et Magali Talandier

Enjeux pour l'action publique et pistes d'approfondissement de l'étude

Tous les espaces ruraux proposent une combinaison variable de contributions aux transitions, qui se joue dans trois registres :

- le registre de l'accueil et du maintien des populations (les ruralités comme étapes du cycle de vie), ce qui interroge l'habitat, les services et les communications ;
- le registre de la production répondant à des besoins vitaux (alimentation, eau, énergie, industrie, logistique et approvisionnement), dans lequel les techniques liées à l'environnement tiennent une place croissante, ce qui interroge les mutations agronomiques, industrielles et les infrastructures dédiées ;
- le registre des alternatives environnementales où s'inventent de nouvelles combinaisons humains/systèmes naturels, ce qui interroge le maintien voire les conflits autour d'une capacité d'innovation socio-technique.

C'est la combinaison de ces trois registres qui détermine les quatre systèmes mis en évidence dans la deuxième typologie. Tous témoignent du rôle crucial que jouent les espaces ruraux dans les transitions en cours, mais également des tensions entre les différents registres (milieu naturel/agro-industrie ; agro-industrie/humains ; milieux naturels/occupation humaine, etc.), que doivent prendre en compte les politiques publiques.

La régulation de ces tensions est un élément essentiel d'appui aux transitions écologiques et énergétiques, afin que les espaces ruraux ne soient pas des lieux de crispation et de confrontation entre des logiques antagonistes, mais qu'ils puissent, au contraire, devenir de véritables leviers de changement.

En ce sens, les deux typologies peuvent contribuer à nourrir la démarche de planification écologique, en lui fournissant une lecture spatiale des capacités et des fragilités des territoires.

Cet exercice typologique pourrait être prolongé et servir de référentiel dans différentes politiques publiques :

- Pour alimenter les politiques de contractualisation à différentes échelles ;
- Pour lancer des expérimentations afin de saisir les opportunités révélées par l'étude, en s'appuyant sur les idéaux-types observés et leurs registres de besoins, enjeux, verrous. Il s'agit d'aller chercher la diversité de solutions possibles avec les territoires ;
- Comme outil de territorialisation des grands enjeux de politiques publiques (transition énergétique, sobriété foncière, souveraineté industrielle, planification écologique, ...), mais aussi territorialisation de travaux prospectifs comme ceux de l'Ademe (neutralité carbone en 2050, ...).
- Comme support d'information dans les débats publics avec les citoyens.

Le foncier agricole et rural et les textes réglementaires en 2023

Face à la concurrence sur les usages du sol, les pouvoirs publics tentent depuis une vingtaine d'années de réguler l'accès au foncier. Certaines politiques foncières sont spécifiques au foncier agricole, d'autres plus générales. C'est ainsi que la loi d'orientation agricole (2006) consacre son titre II à la protection de l'espace agricole et forestier et inscrit l'agriculture comme élément à prendre en compte lors de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des plans locaux

d'urbanisme (PLU). La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (2010) organise la régulation de la consommation des terres agricoles dans son titre V.

Les documents de planification au niveau local sont de portée plus large que la seule ressource foncière agricole. Ils organisent l'occupation du sol à l'échelle de la commune : urbanisation et réserves foncières pour une urbanisation ultérieure, séparation de l'espace résidentiel et des sols dédiés aux activités économiques (zones commerciales, industrielles, artisanales), terres agricoles, nature. Gérer les ressources foncières est aussi un objectif de la loi portant « engagement national pour

l'environnement » dite Grenelle II (2010) dont un chantier est de « favoriser un urbanisme économe en ressources foncières » : elle prescrit aux collectivités territoriales de fixer des objectifs chiffrés de consommation d'espace dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU).

Ces objectifs se superposent à des objectifs plus anciens. Les politiques foncières agricoles élaborées au sortir de la seconde guerre mondiale répondaient à de toutes autres préoccupations que les conflits d'usage sur les terres.

Le souci de la suffisance alimentaire a dicté les orientations des politiques foncières mises en place en France au sortir de la seconde guerre mondiale, et celles de la politique agricole commune de sa création aux années 1980.

Loi dite « climat et résilience » 22 août 2021 ou loi ZAN

Il y a un peu plus de deux ans, l'Assemblée Nationale adoptait la loi dite « Climat et résilience » n° 2021-1104 du 22 août 2021. Cette loi, inspirée par des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, a été votée avec d'ambitieux objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

Très synthétiquement, la loi instaure un objectif de réduction de moitié du rythme de l'artificialisation des sols sur la période 2021 / 2031 (par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020), et un objectif zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Le texte a nommé les régions en qualité de chef de file, elles doivent ainsi, par le biais de leur document de planification (SRADDET, SAR, SDRIF, PADDUC), territorialiser cet objectif de - 50 % d'ici 2031, en répartissant et en adaptant l'effort de réduction entre les différentes zones de son périmètre régional. Si cette loi était nécessaire pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), il a vite été constaté qu'elle nécessitait des ajustements, des évolutions tendant à rendre la mise en œuvre de ces objectifs plus opérationnelle et plus équitable notamment. Cette loi, et ce dispositif ZAN, ont notamment constitué une source d'inquiétude pour les maires qui ont, par le biais de l'Association des maires de France (AMF), formulé 20 propositions pour la mise en œuvre du ZAN¹³.

Les évolutions adoptées par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 :

A l'issue des travaux de la mission conjointe de contrôle sur l'application des objectifs de ZAN, une proposition de loi d'initiative sénatoriale a été déposée puis examinée par la commission spéciale chargée de son examen, qui a validé les grandes orientations du texte et ses principaux dispositifs.

Cette loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a pour objectif de faciliter la mise en œuvre dans les territoires des objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN), fixés par la loi « Climat et résilience ».

Après un passage en commission mixte paritaire, et divers ajustements entre la proposition de loi sénatoriale et le texte final, la loi a donc été adoptée le 20 juillet 2023.

Elle est composée de 4 chapitres et 9 articles¹⁴ :

Favoriser le dialogue territorial et renforcer la gouvernance décentralisée

- Prolongation des délais pour intégrer l'objectif de zéro artificialisation nette des sols au sein des différents documents d'urbanisme (de six à neuf mois selon le cas) (article 1).

Les documents régionaux, qui devaient être adaptés au plus tard en février 2024, pourront l'être jusqu'en novembre 2024.



Pour les PLU et SCOT le délai butoir est décalé de 6 mois, soit février 2027 pour les SCOT et février 2028 pour les PLU.

- Abandon de la conférence des schémas de cohérence territoriale pour la transformer en conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols dite « conférence ZAN » afin que la représentation des territoires soit plus équilibrée.

Accompagner les projets structurants de demain

- La loi fixe un forfait chiffré de consommation : 12,500 hectares pour les projets d'envergure nationale ou européenne (projets industriels d'intérêt majeur, construction de lignes à grande vitesse, de prisons, futurs réacteurs nucléaires ...) pour l'ensemble du pays, dont « 10 000 hectares sont mutualisés entre les régions couvertes par un SRADDET au prorata de leur enveloppe d'artificialisation définie au titre de la période 2021-2031 ».

- Création d'une commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols, qui pourra être réunie, notamment à la demande d'un EPCI ou encore d'une commune compétente en matière de documents d'urbanisme, dans le cadre de l'évolution d'un document d'urbanisme visant à y intégrer les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

¹³ <https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=0fd677464a99e2d8dfe18a4e6b3373e8.pdf&id=41516>

¹⁴ Analyse de cette loi effectuée par le Cabinet Seban Avocats, Paris

Mieux prendre en compte les spécificités des territoires

- La garantie rurale¹⁵, sanctuarisant une surface minimale de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'un hectare pour toute commune couverte par un plan local d'urbanisme, ou par un document en tenant lieu prescrit, arrêté ou approuvé avant le 22 août 2026. Cette surface propre à chaque commune pourra être mutualisée à l'échelle intercommunale. Les communes déléguées (du fait de la création d'une commune nouvelle dont l'arrêté de création aurait été pris à partir du 1er janvier 2011) pourront recevoir une majoration de 0,5-hectare chacune, tout en plafonnant cette majoration à 2 hectares (article 4).

Faciliter la transition vers l'absence de toute artificialisation nette des sols grâce à des nouveaux outils.

- L'autorité compétente pourra délimiter au sein de son PLU, ou tout autre document en tenant lieu, des secteurs prioritaires à mobiliser en raison de ce qu'ils présentent un potentiel foncier majeur pour favoriser l'atteinte des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, à l'intérieur desquels elle pourra instituer le droit de préemption urbain.
- Possibilité de surseoir à statuer sur une demande d'autorisation d'urbanisme pour l'autorité compétente dès lors que le projet, objet de la demande

d'urbanisme, entraînera une consommation d'ENAF qui pourrait compromettre l'atteinte des objectifs de réduction de ces consommations (susceptibles d'être fixés par le document d'urbanisme en cours d'élaboration ou de modification), durant la première tranche de dix années (article 6).

En revanche, il est précisé qu'un tel sursis à statuer est écarté dès lors qu'il sera justifié que la consommation d'ENAF résultant de la réalisation du projet est compensée par la renaturation d'une surface au moins équivalente à l'emprise du projet.

- La « renaturation » d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers, est comptabilisée en déduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (article 7).



¹⁵ 6 juillet 2023, députés et sénateurs de la commission mixte paritaire ont trouvé un accord pour généraliser, sans condition de densité, la « garantie rurale », un droit à construire d'1 ha pour assurer le développement des communes rurales.



Le cadre réglementaire de l'objectif du « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 enfin complété : La publication au « Journal officiel » du 28 novembre 2023 de trois nouveaux décrets

Cette publication était attendue depuis l'annulation partielle, par deux décisions du 4 octobre 2023 du Conseil d'Etat, des deux décrets d'application de la loi « climat et résilience » relatifs au ZAN.

Les trois Décrets

Le premier décret¹⁶

Est relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols. Il ajuste et complète les dispositions du décret n° 2022-763 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols, qui avait fait l'objet de la décision du Conseil d'Etat. Il explicite, d'abord, ce qui relève des surfaces artificialisées et non artificialisées. Cette distinction est primordiale, car elle permet de mesurer le solde d'artificialisation nette des sols à l'échelle des documents de planification et d'urbanisme.

Le second décret¹⁷

Précise que, dans le rapport d'objectifs du Sradet, les critères à considérer sont renforcés en faisant mention explicitement à la prise en compte des efforts passés et en indiquant qu'il convient de considérer certaines spécificités locales, tels les enjeux des communes littorales ou de montagne et, plus particulièrement, de ceux relevant des risques naturels prévisibles ou du recul du trait de côte.

Il ne prévoit plus la fixation obligatoire d'une cible chiffrée d'artificialisation à l'échelle infrarégionale dans les règles générales du SRADDET.

Cela reste une faculté de la région.

De plus, le décret adapte la faculté de mutualisation de la consommation ou de l'artificialisation emportée par certains projets d'envergure régionale, qui feront l'objet d'une liste dans le fascicule des règles du schéma, dans le cadre d'une part réservée au niveau régional à ces projets.

Ce décret comporte également plusieurs dispositions qui visent en particulier les activités agricoles : critère de territorialisation, mise en place d'une part réservée de l'artificialisation des sols pour des projets à venir de création ou d'extension.

Le troisième décret¹⁸

Fixe la composition et les modalités de fonctionnement de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols.

Cette commission intervient dans le cadre de la comptabilisation spécifique, prévue par la loi du 20 juillet 2023, pour les projets d'envergure nationale ou européenne présentant un intérêt général majeur. La consommation qu'ils emportent pendant la première tranche ne doit pas être directement imputable à la commune et à la région dans lesquels ils sont implantés. Ainsi, un forfait national de 12 500 hectares est prévu pour ces projets, dont 10 000 hectares sont dédiés aux régions couvertes par un SRADDET.

Les projets concernés sont listés par un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme, après avis du Président du Conseil régional et consultation de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

La région peut également formuler une proposition pour identifier un tel projet.

En cas de désaccord entre l'Etat et la région sur la liste nationale, la commission de conciliation instituée dans chaque région pourra être saisie. Il est précisé dans le décret que la présence du maire et du président d'un EPCI sont tout particulièrement recommandées quand le projet en question a une implantation concentrée sur un périmètre communal et intercommunal bien circonscrit.

De manière générale la définition de l'artificialisation est l'objet de nombreuses discussions, notamment autour de la place qu'il convient de donner à la biodiversité ou à l'imperméabilisation des sols.

Par ailleurs, parallèlement aux problèmes de définition, la mesure de l'artificialisation reste complexe, même si les choses s'améliorent avec la puissance croissante des systèmes d'information géographique.

Enfin, au-delà des problèmes de définition et de mesure, le fait même que l'artificialisation puisse être un problème quantitatif plutôt que qualitatif suscite des débats.

Il semblerait donc que la territorialisation de cette loi puisse être étudiée de manière plus approfondie. En effet, la maîtrise de l'artificialisation est nécessaire, mais cette question ne peut se réduire à des calculs plus ou moins élaborés de surfaces.

¹⁶ Décret n° 2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

¹⁷ : Décret n° 2023-1097 du 27 novembre 2023 relatif à la mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

¹⁸ : Décret n° 2023-1098 du 27 novembre 2023 relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))



► **Un récit de territoire
pour réinstaller la
fierté des campagnes**

Tout comme nous l'avons vu précédemment, l'exode rural est à nuancer et l'exode urbain engagé il y a des décennies mérite de l'être aussi.

La ruralité se décline dorénavant au pluriel et de nouveaux équilibres sont souvent recherchés. Malgré cela, la période actuelle nous oblige à poser un regard différent sur cette histoire géographique au long cours.

Aujourd'hui, quelques auteurs s'interrogent et proposent des ajustements. Valérie JOUSSEAUME¹⁹ nous invite collectivement à nous questionner sur la nouvelle place de la ruralité, dans son livre « *Plouc Pride, un nouveau récit pour les campagnes* ».

Celui-ci redonne aux ruraux une place d'acteurs dans le changement de civilisation en cours.

L'enseignante chercheuse observe une transition culturelle et une résurgence des mémoires qui changent le regard porté sur la ruralité.

« Le but de mon livre est de proposer une nouvelle façon de regarder les campagnes. Notre modèle culturel est en bout de course. Il y a beaucoup de choses qui dysfonctionnent. Nous allons vers une transition, un changement de société et nous allons inventer un nouveau futur pour la ruralité. J'aborde cette question d'un point de vue culturel. Ce que je montre, c'est comment les sociétés paysannes ont été acculturées par la culture moderne. Cette culture paysanne aujourd'hui disparue n'est pourtant éloignée qu'à moins de trois ou quatre générations de la plupart des Français d'aujourd'hui.



Les territoires ruraux, des laboratoires à ciel ouvert ?

A partir du contexte et des premiers constats effectués sur les thématiques qui ont été retenues lors des différentes auditions, la commission se propose de se pencher sur les principales innovations mais aussi les « nœuds » sur lesquels il convient de s'attarder pour être en mesure d'orienter les futures politiques. C'est à partir de ces constats que les observations et recommandation de ce rapport sont construites.

¹⁹ shs.hal.science/tel-02880765/document - Valérie Jousseau. PLOUC PRIDE - Récit pour les campagnes. Géographie. Université de Toulouse-Jean Jaurès, 2020. fftel-02880765

Dans ce livre, je rappelle d'où on vient et je parle de la résurgence que j'observe de cette culture paysanne. Certains apports des cultures paysannes sont remobilisés et actualisés. »

Pour l'auteure, nous sommes des descendants de paysans.

« Il n'y aura pas de transition sans la reconnaissance, voire la réparation, de ce qui a été détruit avec mépris. Il faut récupérer et réinventer la fierté paysanne. »

En décembre 2020, la commission du CESER (Territoires – Transport, infrastructures et Numérique) avait fourni un rapport « Quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes »²⁰ et ainsi ouvert un chantier novateur en partant de l'affirmation qu'un territoire se définit d'abord comme un espace de production de l'humain sur la base de forces et de projets d'acteurs en réseau.

Lors des échanges avec Laurent RIEUTORT et à la suite de son audition, les conseillers se sont posé plusieurs questions :

- Il est apparemment un fait que la ruralité attire sous condition...mais pourquoi attire-t-elle ?
- Qui attire-t-elle ?

Les territoires ruraux ne doivent pas « faire comme » la ville mais inventer leur propre nouvelle vie et c'est là que l'importance du récit des territoires entre en jeu.

Afin de les écrire, Laurent RIEUTORT appuie fortement sur le fait que les aménités doivent être mises en avant...

▮ Les aménités rurales

Définition

Aménité – du latin *amoenitas* (charme) – signifie à la fois l'amabilité et la douceur dans l'attitude de quelqu'un et, pour un lieu, son agrément.

À l'inverse, traiter quelqu'un sans aménité, c'est être rude et injurieux envers lui.

En adaptant cette définition à notre milieu et à nos ressources, il s'agit donc de les traiter avec égard, ce qui devrait aller de soi. Ainsi, les termes souvent utilisés de « gestion raisonnée des ressources » et de « ménagement du territoire » peuvent traduire cette définition.

En octobre 2020, les ministres de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de l'agriculture ont confié la mission à l'IGA (inspection générale de l'administration), au CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) et au CGAAER (Conseil générale de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux) de proposer une définition opérationnelle de ces aménités afin de les inscrire dans les politiques publiques.

Dans le rapport rendu une définition est donnée :

« Une aménité rurale est un agrément ou un avantage économique qui présente un caractère marchand ou non directement marchand, c'est-à-dire que sa valeur, en capital ou en rente, ne fait pas l'objet d'opérations économiques. »

Une aménité est qualifiée de rurale quand elle est présente dans un espace rural, au sens de la définition retenue par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Certaines recommandations sont émises dans ce rapport²¹ :

En effet, les aménités induisent des charges pour les collectivités rurales, dont les ressources ne sont pas calibrées pour les valoriser de manière équilibrée. Par exemple, la mission recommande donc que la dotation pour les communes en zone Natura 2000 ou Cœur de parc soit accrue.

Par ailleurs, l'accès des communes et EPCI ruraux à un accompagnement en ingénierie et à une politique contractuelle de l'État unifiée pourrait être conditionné à la mise en œuvre de politiques en faveur de la prise en compte des aménités rurales et matérialisée par un projet de territoire et un contrat de développement rural durable.



« Il en résulterait une nouvelle architecture du territoire, réconciliant aménagement, environnement et agriculture. Les collectivités rurales devraient en effet, par la préservation de leurs aménités, constituer le moteur des transitions nécessaires au développement durable, sous réserve qu'elles y soient incitées et en reçoivent les moyens, notamment avec une dotation « aménités rurales » abondant leur fonctionnement. »

²⁰ Quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes (auvergnerhonealpes.fr)

²¹ [cgaer_20039_rapport_final_version_corrige_20-11-2020 \(3\).pdf](#)

« Des objectifs de protection des aménités pourraient également être expressément intégrés dans les documents d'aménagement et d'urbanisme, SRADDET, SCoT, et PLU. Les aménités mériteraient une attention particulière en matière de fiscalité environnementale. Les initiatives visant à mesurer les empreintes carbone et biodiversité des collectivités et entreprises sont à encourager. Des mesures emblématiques pourraient contribuer à une prise de conscience de la valeur des aménités, telles que des droits d'entrée dans les espaces protégés ou, à défaut, des contributions volontaires des usagers. Enfin, une fondation du patrimoine naturel et des aménités rurales pourrait être envisagée. »

Pour rappel, dans le plan en 4 axes du programme France Ruralité annoncé par Elisabeth BORNE le 15 juin 2023, un axe est spécifiquement dédié aux aménités environnementales : « Les ruralités contiennent 90 % des surfaces protégées françaises et possèdent de nombreuses ressources, indispensables à la transition écologique (forêt, eau, sols, biodiversité, etc.).

La rémunération des aménités rurales, d'un montant de 100 millions d'euros (dotation biodiversité), permettra aux territoires ruraux de protéger et développer leur patrimoine naturel. ».

Au-delà de l'avenir des territoires ruraux, le plus important pour nos populations est de pouvoir satisfaire ses besoins primaires (se nourrir, se soigner, s'approvisionner en ressources naturelles...).

Or, les aménités rurales répondent à ces besoins primaires parfois bien loin d'activités qui sont proposées dans les espaces ultra-agglomérés.

C'est donc une raison supplémentaire pour que nous leur portions une attention particulière.

En effet, comme la santé, l'aménité tend à être considérée comme un bien commun et un droit pour tous, à restaurer ou préserver pour les générations futures.

Si l'on parle de biens communs, il est un autre sujet qui a beaucoup traversé les travaux de la commission : celui de la propriété et plus largement du foncier.

La complexité de la question du foncier

« J'ai longtemps cru que le problème foncier était de nature juridique, technique, économique et qu'une bonne dose d'ingéniosité suffirait à le résoudre. J'ai lentement découvert qu'il était le problème politique le plus significatif qui soit parce que nos définitions et nos pratiques foncières fondent tout à la fois notre civilisation et notre système de pouvoir, façonnent nos comportements ».

Edgar PISANI, Utopie foncière, Paris, Gallimard. 1977.



Dans la publication « Foncier et développement des territoires ruraux et périurbains en France : Une mise en perspective »²² Alain GUERINGER, Abdelilah HAMDouch, Frédéric WALLET rappellent que dans la langue française,

« Foncier » est en premier lieu un adjectif qualificatif, qui renvoie à un « bien-fonds ».

Dans toutes les auditions qui nous ont été données d'entendre et parmi les points forts que les conseillers du CESER veulent retenir

pour une étude future, ce sujet du foncier a été récurrent.

Tout comme la nécessité de démontrer que cela peut être un enjeu et un outil potentiel de résilience territoriale et régionale.

Un outil potentiel de résilience certes... Mais également un déclencheur de conflits au cœur d'un paradoxe. En effet, lors de l'audition de Gilles FLANDIN, Président SAFER Auvergne-Rhône-Alpes et Damien BONAIME, Directeur Général SAFER Auvergne-Rhône-Alpes un constat fut fait : certes, les Safer agissent pour, entre autres, réguler le marché foncier rural mais les documents d'urbanisme induisent en même temps des inégalités dues à la constructibilité ou non des terrains.

Si l'on ajoute à cela l'objectif ZAN 2050, nous nous trouvons face à un système des plus complexes...

Il est important à ce stade de prendre en compte les échanges que les conseillers du CESER ont pu mener avec Marie LEROY, coordinatrice Terre de liens. Cette organisation porte un mouvement citoyen qui œuvre pour la question de la préservation des espaces agricoles au sein de la société civile. Entre autres innovations, Terre de Liens (TdL) collecte de l'épargne solidaire afin d'acquérir des fermes et les louer à des fermiers pratiquant une agriculture biologique et paysanne. Si la SAFER régule le marché, TdL offre une solution de portage du foncier tout en accompagnant la transition écologique.

De plus, au travers des actions de TdL, le foncier est traité comme un « bien commun ».

Et c'est ici que l'analyse de Romain LAJARGE ajoute un éclairage et donc une facette supplémentaire à ce sujet.

²² Dans Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2016/4 (Octobre), pages 693 à 712

Ce dernier, lors de son audition nous a fait part de son sentiment quant aux communs :

« Parce que l'époque n'est pas teintée d'esprit révolutionnaire, on pourra faire l'hypothèse que ces deux grandes catégories d'acteurs, le public et le privé, qui ont participé à produire le progrès technique et humain pendant si longtemps, vont continuer à jouer des rôles cruciaux [...] Une troisième catégorie d'acteurs, d'actions et de logiques d'agir pourrait donc bien advenir sous la bannière du « Commun », décrite dans le livre du même nom de Pierre DARDOT et Christian LAVAL²³. « Cette pratique des « Communs » prend socialement, économiquement, politiquement, culturellement et anthropologiquement une toute autre dimension. La règle du commun est que l'on bénéficie de ce à quoi on participe et on est invité à participer à ce à quoi on veut bénéficier »²⁴.

Un autre point important sur lequel être attentif est sans nul doute la question des énergies. En effet, c'est particulièrement à la campagne que se trouve l'espace pour construire des sources d'énergies renouvelables, le solaire, l'éolien, la biomasse, la géothermie...

La question énergétique apparaît cruciale et reste pourtant largement impensée, notamment au niveau des territoires ruraux.

Nous le voyons donc, au carrefour de plusieurs disciplines et en prise directe avec les préoccupations de développement des territoires, le foncier est très certainement un outil à ne pas mettre de côté si l'on veut étudier ces transitions vers une nouvelle société.

Un autre phénomène a été observé et souligné comme un enjeu fort est celui de l'innovation par l'expérimentation...

L'innovation par l'expérimentation : apporter des solutions

Lorsque les conseillers du CESER ont échangé avec Julien MEZZANO – Délégué Général de l'ANNR²⁵ celui-ci a indiqué plusieurs points importants sur lesquels être attentifs pour trouver les marqueurs de la Nouvelle Ruralité notamment le fait de surveiller « l'innovation par le système D ». Anne CARTON, Directrice de Cap Rural²⁶, a souligné l'importance de l'innovation et de l'expérimentation sur les territoires afin de trouver des solutions innovantes pour répondre aux différents besoins. (Ex : tiers-lieux et conciergeries de territoire), mais aussi l'importance de la valorisation des savoirs faire.

Dans ce registre, il est un phénomène grandissant qui est la mise en service de « tiers-lieux » ou bien des fermes collectives. Alors, certes, Guillaume FABUREL a très justement fait remarquer que ces objets étaient directement importés du monde urbain mais pour autant il a semblé important aux conseillers du CESER d'observer ces phénomènes.

Les Tiers-lieux et les fermes collectives : des réservoirs d'idées ? L'exemple de l'éco pôle du Val d'Allier et la Ferme de la Martinière à Ambierle.

Le phénomène des tiers-lieux apparaît désormais bien installé en France, avec 1 800 tiers-lieux recensés en 2018 par la mission « Coworking : Territoires, Travail, Numérique ». Les tiers-lieux, initialement plutôt présents en milieu urbain et centrés sur une fonction d'espace de travail partagé, se sont très largement diversifiés dans leurs activités, et diffusés dans les territoires ruraux.

Le 19 juin 2023, les conseillers du CESER se sont rendus dans un de ces lieux et ont visité l'Écopôle du Val d'Allier et la ferme de la Martinière :

L'Écopôle du Val d'Allier se situe sur les rives de la rivière Allier, dans le Puy-de-Dôme, aux portes de l'agglomération Clermontoise, entre Pérignat-ès-Allier et La Roche Noire.

Cette situation quasi péri-urbaine le qualifie un peu différemment dans la problématique de la stricte ruralité. Pour autant, les activités qu'il propose peuvent représenter un intérêt dans le cadre de l'étude en cours.

²³ file:///C:/Users/i47155/Zotero/storage/7C7Y89S2/nous-assistons-a-laffaissement-dun-systeme-sur-lui-meme-et-a-quelques-renais-sances.html.

²⁴ Extrait de l'audition de Romain Lajarge, Avril 2023.

²⁵ Association Nationale Nouvelles Ruralités.

²⁶ Créé en 2015, Cap Rural succède au Centre régional de ressources du développement rural (CRDR), créé en 1996 et associé en 2007 aux Sites de proximité pour l'emploi et la création d'activités au sein de la Plate-Forme régionale développement rural. Sa vocation est de promouvoir le développement des territoires ruraux et périurbains d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir de trois axes principaux : renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire, proposer des méthodes et des outils innovants, susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

De plus, le projet de l'Écopôle du Val d'Allier est suivi depuis plusieurs années par des chercheurs.

Une équipe pluridisciplinaire s'est constituée notamment autour de ce projet en 2015 pour répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Ministère de la transition écologique et solidaire

Le site est aujourd'hui un lieu d'expérimentation sur les questions de transitions environnementales (espace-test et production agricole durable, gestion écologique exemplaire, pêche environnementaliste...).

Plan de situation du site de l'Écopôle



Dans cet ensemble l'espace test agricole réunit l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité. Il permet de mettre à disposition du porteur de projet pendant un an renouvelable deux fois (soit 3 ans maximum) :

- ↪ Un cadre légal d'exercice - fonction « couveuse » (prêt du numéro SIRET),
- ↪ Des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments, ...) - fonction « pépinière »,
- ↪ Un dispositif d'accompagnement et de suivi - fonction « accompagnement ».

En mettant à disposition cet outil aux porteurs de projets on permet de les confronter à la réalité de l'activité d'agriculteur avant de prendre leur envol.

Par ailleurs, la volonté d'impliquer les populations locales dans le projet est très présente et la structuration d'une association de pêche pour gérer un espace de 10 ha sur l'Écopôle est un exemple concret de démocratie participative.

Des actions connexes au projet de l'Écopôle du Val d'Allier sont également prises en compte dans cette recherche action : mise en place d'un PLUI pour Billom Communauté (atelier trame verte et bleue), création d'une pépinière labellisée « Végétale locale » avec la Régie de Territoire, exposition sur l'évolution paysagère du village de Pérignat-ès-Allier, plantation de haies dans le village de Pérignat-ès-Allier.

Autant d'éléments concrets qui apparentent cet ensemble à un petit laboratoire.

Plusieurs constats ont mené à la création de la **Ferme de la Martinière à Ambierle** explique François CHABRE, instigateur de ce projet :

Le premier constat est agricole : c'est celui d'une crise du monde agricole

- = Vieillesse de la population agricole et renouvellement non assuré

La population agricole du Roannais vieillit : plus de 50 % des paysans partent à la retraite dans 5 ans, et son renouvellement n'est pas assuré car la moitié des fermes ne trouvent pas de repreneurs.

- = Une agriculture qui nourrit insuffisamment son territoire

Le Roannais est insuffisamment connecté avec l'alimentation produite sur son territoire (la ville de Roanne ne possède que 72h d'autonomie alimentaire), bien que le nombre d'exploitations pourrait justement contribuer, voire permettre, une forte autonomie alimentaire du territoire.

Le deuxième constat est celui d'un besoin de renouveau du monde rural Roannais

- = Des jeunes qui partent du territoire

La population roannaise est une des plus âgées d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec un départ massif des 18-35 ans qui éprouvent la nécessité de partir pour des raisons d'emplois, d'opportunités qu'ils ne trouvent pas ou peu dans le Roannais.

Ce qui n'est plus vraiment le cas aujourd'hui.

- = Un territoire entre trois métropoles dynamiques

Situé entre Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Lyon, comment inverser la dynamique de départ depuis Roanne vers ces grandes villes ?

- = Une dynamique des néo-ruraux qui demande à être appréhendée

De plus en plus de jeunes néo-ruraux souhaitent s'installer à la campagne, avec peu ou pas de contact ni compréhension du territoire.



Comment attire-t-on et facilite-t-on l'intégration de ces néo-ruraux ?

Le troisième constat est celui du changement climatique et de ses conséquences qui s'accroissent

Le territoire Roannais souffre de stress hydrique depuis 4 ans. Ceci entraîne de nombreux questionnements : quelles nécessités d'adaptation pour des modèles de ferme, d'alimentation ?

Le monde rural, par les difficultés qu'il va éprouver, va sûrement être à l'avant-garde de ces questions-là. Comment développer l'expérimentation et favoriser l'innovation sur ces thématiques de low-tech²⁷, sobriété, transition énergétique ?

Ferme et tiers-lieu portés par l'Association éponyme se complètent mais c'est bien la ferme qui est à l'origine de la démarche associative qui s'est mise en place.

Jusqu'aux années 50, la majorité des fermes étaient des acteurs majeurs de leur territoire : elles les nourrissaient, étaient des lieux de poly activités, des espaces de socialisation et de fête, de transmission et de culture, etc.

Face aux enjeux auxquels font face à la fois les fermes et les territoires ruraux, il faut recréer des fermes en poly activités et y créer autour un collectif, le tiers, (des paysans, entrepreneurs, associations, collectifs, citoyens...) qui permettent de répondre à une partie de ces enjeux.

Aujourd'hui, le mouvement des tiers-lieux nourriciers acte que les fermes sont des tiers-lieux en puissance (de nombreuses fermes rentrent déjà dans cette catégorie). Il y a donc urgence à redonner toute leur place aux fermes et à rendre visibles leurs actions sur le territoire.

Pour François CHABRE, les tiers-lieux nourriciers peuvent être des lieux innovants à même d'expérimenter et de chercher sur des problématiques d'écologie, d'agriculture, d'alimentation, d'énergies, de low tech, en permettant à des étudiants de venir rencontrer des acteurs du territoire et d'expérimenter, en donnant un espace de ré-interrogation à de grandes agences de l'Etat, en permettant à des citoyens de s'informer et s'impliquer dans de nouvelles dynamiques, en offrant à des entrepreneurs une plateforme sur laquelle développer leurs activités, en offrant à des néoruraux une porte d'entrée sur le territoire.

²⁷ La ou les low-tech, littéralement basses technologies, désignent une catégorie de techniques durables, simples, appropriables et résilientes.

En créant ce lieu il poursuit trois objectifs

OBJECTIF-1¶

ÊTRE-UN-LIEU-DE-RECHERCHE-ET-D'EXPERIMENTATION¶

- → Devenir-une-plateforme-permettant-à-des-écoles,-des-agences-d'état-et-des-chercheurs-de-venir-réfléchir-et-tester-à-l'échelle-du-Roannais,-des-réponses-aux-enjeux-de-l'époque,¶
- → Proposer-de-nouveaux-imaginaires-en-mêlant-artistes,-chercheurs-lors-de-résidences-rurales,¶
- → Expérimenter-et-documenter-un-modèle-de-tiers-lieu-nourricier.¶

OBJECTIF-2¶

FAIRE-EMERGER-UNE-NOUVELLE-GENERATION-D'ACTEURS-AUTOUR-DES-QUESTIONS-DE-L'AUTONOMIE-PAYSANNE-ET-ALIMENTAIRE,-ET-DU-RENOUVEAU-DU-MONDE-RURAL¶

- → Devenir-un-espace-d'échanges-et-de-débats-à-même-de-développer-des-dynamiques-collaboratives-entre-acteurs-du-territoire,¶
- → Proposer-un-lieu-de-formation-des-transitions-territoriales,¶
- → Reprendre-une-capacité-de-production-en-hyperlocal-grâce-à-un-Fablab-rural,¶
- → Créer-des-formats-«-d'incubation-»-de-territoire-à-même-de-permettre-à-des-collectifs-et-entrepreneurs-de-s'installer-en-local.¶

OBJECTIF-3¶

ÊTRE-UN-LIEU-RESSOURCE-ET-DE-SENSIBILISATION-POUR-LE-TERRITOIRE-ROANNAIS-ET-AU-DELA¶

- → Mettre-à-disposition-un-jardin-partagé-et-documenter-dans-une-université-populaire-autour-de-la-permaculture,¶
- → Être-un-espace-de-convivialité,-d'apprentissage,-de-débats-et-de-fêtes,¶
- → Accueillir-d'une-façon-inconditionnelle,-tant-les-personnes-seules,-les-habitants-du-territoire-que-les-collectifs-de-néo-ruraux.¶

► Les territoires ruraux : un laboratoire pour une éducation du futur ?

Deux autres rencontres furent marquantes lors du voyage que les conseillers ont effectué au pays des Nouvelles Ruralités. Celles des responsables de l'Université foiraine et de l'Institut de Tramayes. Les remarques que nous allons formuler ensuite s'enchaînent logiquement avec ce que François CHABRE voudrait permettre à des étudiant.es : la rencontre entre le savoir-faire et la formation universitaire.

Les conseillers y ont vu comme une possibilité d'expérimentation pour une autre façon d'enseigner, un espace offrant à l'Education Nationale des possibilités d'expérimenter un mode d'éducation plus positif ?

L'Institut de Tramayes est un centre de formation, au cœur d'un tiers-lieu en construction, dont la principale mission est d'accompagner les jeunes dans un apprentissage complet et opérationnel en répondant aux problématiques des territoires ruraux et à celles de la société dans son ensemble.

L'audition de Benjamin DESTREMEAU, responsable de l'Institut de Tramayes et de Michel MAYA, Maire de Tramayes est une belle démonstration de ce frémissement que les conseillers ont pu ressentir quant à cette nouvelle façon de transmettre.

Le constat de départ est celui-ci :

Les étudiants se trouvant en filière pro sont rarement dans cette voie par choix... pour Benjamin DESTREMEAU nous nous trouvons dans une société divisée en 2 entre des personnes qui travaillent avec leurs mains et d'autres avec leurs têtes.



Entre Savoir-faire et savoir intellectuel...

En mettant en place cet institut, la volonté était également de répondre à un autre constat : La métropolisation du monde. Pour Benjamin DESTREMEAU

« Les territoires ruraux sont au service de ces métropoles et gravitent autour. L'on considère que pour les défis du monde à venir la ruralité est plutôt source de problèmes que d'innovations. »

En cela, il rejoint le postulat que pose Guillaume FABUREL et essaie de proposer des solutions avec cet institut.

Fait majeur à souligner, Michel MAYA, Maire de la commune, est complètement partie prenante dans la construction de ce projet. En effet, la municipalité perçoit cet institut comme une magnifique opportunité pour redynamiser la commune en perte de vitesse.

Michel MAYA pense même que ce projet peut se déployer ailleurs, car il y a une forte demande de reproductibilité du modèle.

Le Professeur Eric AGBESSI, Directeur de l'IUT- Université Clermont Auvergne - Université Foraine et Christine SAEZ : Responsable administrative adjointe ont explicité le concept de l'Université Foraine qui est une expression empruntée au monde de l'architecture.



Cette université est née de la volonté de réduire la distance séparant le savoir du faire.

Elle est née de la volonté de faire sortir les étudiants de leurs salles de classe, les chercheurs de leurs laboratoires, les professeurs de leurs lieux d'enseignement, le temps d'une conférence cruciale, d'une expérience in vivo, d'un stage en entreprise, d'un dépaysement à deux pas.

Elle est née du constat qu'autour de chaque situation d'action potentielle résident et travaillent d'innombrables personnes aux savoirs précieux et savoir-faire reconnus.

Pour le Professeur Eric AGBESSI il est important qu'une intervention politique soit faite afin que les sciences soient au service des territoires et de la société.

« Il faut valoriser ce genre d'enseignement au travers des législateurs et offrir des spécificités sans bien sûr obérer la recherche fondamentale. »



La commission retient également :

« Une idée forte à retenir de cette audition : c'est la volonté de scientifiques de donner à leurs étudiants une envie de territoire en les mettant en lien, en situation, avec les problématiques de gouvernance, avec les projets, avec les difficultés et avec les habitants de territoires ruraux. »

Un autre point souligné est l'action sur le changement d'image des territoires ruraux : le fait de rester sur son territoire pour faire de la recherche est particulièrement important pour les valoriser et garder les jeunes chercheurs en leur sein.

Pour finir sur l'importance de l'innovation et sur les services qu'elle peut rendre à la population, les conseillers ne veulent pas omettre de prendre un temps pour évoquer les services publics et les problématiques réelles dans les territoires ruraux. Il est important de souligner l'esquisse d'une solution qu'il ne faut pas négliger : le fait que la question des services rendus au public constitue en effet un champ d'innovation pour les tiers lieux.

► Tiers-lieux et futur des services publics ?

Revenons sur cette notion de tiers-lieu. Elle est historiquement rattachée aux espaces de coworking et aux fablabs. Pourtant, cette définition apparaît restrictive au regard de la très grande diversité des activités qui se développent dans les tiers lieux en milieu rural.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la question des services non rendus au public constitue certainement un champ d'innovation pour les tiers-lieux, dans des territoires ruraux ayant souvent souffert du recul voire de la disparition de nombreux services publics et commerces.

En effet, l'accueil, au sein d'un lieu unique, de différents services permet de leur donner une plus grande lisibilité et de générer une nouvelle dynamique à l'échelle d'un territoire.

Des acteurs peuvent par ailleurs se mobiliser pour permettre au tiers-lieu de proposer de nouveaux services absents du territoire.

Enfin, ces dynamiques collaboratives peuvent permettre à certains acteurs, tels que les bibliothèques, les centres sociaux, ou les Maisons de services au public (MSAP), de repenser leur rôle initialement défini et éventuellement de diversifier leur offre.

Pour la Banque des territoires²⁸, cela renvoie à la nécessité d'inventer des modèles hybrides, dans lesquels plusieurs acteurs, publics et privés, viendront contribuer au financement en contrepartie de services rendus par le tiers-lieu. Les tiers-lieux occupent une place différente de celles des collectivités.

Ces dernières peuvent donc être amenées à les considérer comme des espaces dans lesquels vont être inventées, expérimentées et testées les politiques publiques de demain. A l'instar de l'expérience de l'institut de Tramayes.

Un tiers-lieu est un 3^{ème} lieu : ni la maison ni l'espace de travail mais juste un peu des deux...



Et la gouvernance dans tout cela ?

► EPCI - La gouvernance intercommunale XXL et l'ingénierie territoriale

En décembre 2022, les conseillers du CESER ont reçu en audition une partie de l'équipe de Cap Rural dirigée par Anne CARTON.

Renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire,

- Proposer des méthodes et des outils innovants,
- Susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

Pour Anne CARTON et ses équipes, il existe différentes fonctions des territoires ruraux qui sont de plus en plus prégnantes : fonctions résidentielles, productives, récréatives.

Aussi la question est de savoir comment ces fonctions se maillent entre elles dans les projets de développement local et comment les acteurs arrivent à accompagner cette diversification de l'espace rural.

C'est bien un des grands enjeux actuellement.

En effet, les « intercommunalités » ne sont pas forcément adaptées au développement rural car trop éloignées du terrain et parfois bien déconnectées.

Globalement, le constat est fait que nous nous trouvons dans une société de plus en plus individualiste où chaque groupe de pression fonctionne en silo.

Le travail des équipes des développeurs de Cap Rural est bien de faire communiquer les différents acteurs entre eux.

Cela n'est pas sans difficultés au vu de la différence de tailles des collectivités qui travaillent en silos (particulièrement les intercommunalités taille XXL).

C'est une question constante pour Cap Rural :

« Plus nous allons vers une complexité des politiques publiques et vers un agrandissement des structures et des intercommunalités, plus cette difficulté de dialogue est pesante. De ce fait, il y a une perte d'attention à la politique locale et une perte de lien au terrain ».

Le manque d'ingénierie territoriale pour les communes rurales est également à prendre en compte : en effet, souvent une commune n'a pas les moyens d'une équipe avec tous les techniciens compétents pour le montage des dossiers stratégiques.

L'efficacité dans la course aux financements des projets est donc moindre même pour un temps de préparation plus long.

Dans la même problématique, Cédric SZABO, Directeur de l'AMRF, nous rappelle

« Qu'une intercommunalité n'est pas une collectivité territoriale ! Il n'y a pas de scrutin direct ».

Pour autant, l'AMRF dans son numéro « 36 000 communes » de juin 2020 avance : « *Alors que la toute-puissance des intercommunalités qui rognent le pouvoir des maires* » a été clairement identifiée comme le principal motif de difficultés des maires sortants (voir 36000 Communes n°361), la mandature qui s'ouvre doit pouvoir permettre à tous les élus de se réapproprier la gouvernance intercommunale.

²⁸ Exé brochure Tiers Lieux A4 V2.pdf (banquedesterritoires.fr).

Cette reprise en main passe par une meilleure appréhension des règles et des mécanismes dérogatoires devant permettre une meilleure association des élus, maires mais aussi conseillers municipaux aux travaux de l'EPCI.

Tout techniques et juridiques qu'ils soient, ces outils sont des supports à la reprise en main par les idées, afin de faire entendre la voix de maires ruraux, qui loin d'être isolés, peuvent collectivement se faire les porte-voix de leurs habitants [...] ²⁹

L'AMRF a pu faire le constat que les crédits de formation des élus sont en grande partie utilisés par les élus de grandes villes, au détriment des élus ruraux.

La faute aussi à une offre de formation parfois éloignée des problématiques propres à la gestion des communes rurales. C'est pour cela que dès 2022 elle s'est associée à Sciences Po Lyon afin de créer un parcours de formation Diplôme d'établissement Ruralité et mandat communal (DERUMAC) proposé aux élus des territoires ruraux, et en particulier des communes de moins de 3 500 habitants de toute la France.

► Les maires ruraux et leur savoir

Le regard que les Français portent sur leur maire fait de lui, depuis longtemps déjà, l' élu de proximité par excellence.

Selon un sondage IFOP réalisé du 6 au 8 novembre 2017, à mi-mandat, le maire bénéficie d'un effet de proximité.

Plus la commune est petite, plus le patronyme du maire est connu :



- 57 % dans les communes de moins de 10 000 habitants,
- 52 % pour celles de 10 000 à 20 000 habitants,
- 50% entre 20 000 et 50 000 habitants.
- En revanche, ce pourcentage tombe à 47 % pour les plus de 100 000 habitants.

Autre fait à remarquer : une commune située en milieu rural voit son maire connu de 61 % de ses habitants, alors que le maire d'une ville centre en agglomération urbaine n'est connu que de 48 %.

Dans un autre sondage IFOP « les Français et leur maire » réalisé en novembre 2018, 63 % des personnes interrogées jugent le bilan du maire sortant positif et 58 % souhaitent voir leur maire se représenter en 2020.



Dans de nombreux échanges au cours de ce travail exploratoire il nous a souvent été dit que les maires ruraux détenaient le savoir-faire et la connaissance la plus fine de leur commune et de leurs administrés.

Il nous a également été souligné que les territoires ruraux étaient des territoires de transmission.

En effet et peut être parce que le manque d'ingénierie territoriale est réel dans ces territoires ; depuis les lois décentralisatrices, le pouvoir des maires s'est considérablement accru, avec une plus grande marge d'action et de décision, mais aussi de « technicité »

(forcée), principalement à l'échelle intercommunale.

Ils doivent aussi être détenteurs de compétences plus pointues en matière de gestion publique.

La délégation aux collectivités territoriales du Sénat, dans son rapport "Faciliter l'exercice des mandats locaux" note :

→ En quelques décennies, une technicité de plus en plus pointue s'est imposée dans la gestion des affaires locales. Désormais, les élus doivent disposer de connaissances précises dans leurs très nombreux domaines d'intervention. Les deux formes de la complexité - répartition des rôles et des pouvoirs entre les strates du mille-feuille territorial, maquis normatif à mettre quotidiennement en œuvre - se combinent et font de la gestion locale, tout au moins dans les petites communes dépourvues de services, un exploit d'équilibrisme. Les titulaires de délégations, en particulier, sont appelés à se spécialiser dans des matières précises, mouvantes, souvent très techniques, et en outre politiquement sensibles : questions environnementales, sécurité publique, questions juridiques. La charge de travail reposant sur les épaules des élus locaux s'est donc considérablement accrue."

²⁹ N375 Juin 2020 (calameo.com)

Dans un contexte de fractures sociales et territoriales qui exacerbent le ressentiment de nombreux citoyens, les maires ruraux et leurs mairies devenues lieux de confiance prouvent donc qu'une part non négligeable des solutions se nichent à l'échelle locale.

► La question des villes moyennes et l'exemple des Parcs Naturels Régionaux

Pour Laurent RIEUTORT, il y a des territoires ruraux très fragiles et la place des villes intermédiaires est importante car elles peuvent avoir une vraie capacité d'entraînement.



En décembre 2017 déjà, notre CESER proposait une contribution :

« Les villes moyennes à l'horizon 2050 »³⁰ :

« Face au développement des espaces ruraux au sein desquels se déploie l'influence des villes moyennes, se pose le problème du rapport de ces villes avec ces nouveaux espaces. On peut s'imaginer que ces villes moyennes auront à supporter de nouvelles charges de centralité liées aux exigences des habitants installés dans les espaces ruraux au-delà des couronnes péri-urbaines. On peut également assister à une forme de déconnexion plus radicale entre villes moyennes et espaces ruraux, ces derniers bénéficiant d'une certaine autonomie liée au développement de l'économie résidentielle d'une part, et s'inscrivant dans des relations avec les grandes villes grâce à la forte mobilité de leurs habitants d'autre part. »

En tout état de cause, elles sont présentes sur l'ensemble du territoire national, elles forment un maillage dense et devraient dès lors constituer une composante à part entière des stratégies d'aménagement des territoires et des solutions d'équilibre.

A cet égard, il semble que les Parcs Naturels Régionaux constituent, eux aussi, un outil de coordination territoriale prémonitoire de l'action publique, dans la mesure où ils s'appuient sur des pouvoirs faibles, avec de nombreuses missions de transversalité, et mettent en œuvre une gouvernance basée sur la négociation.

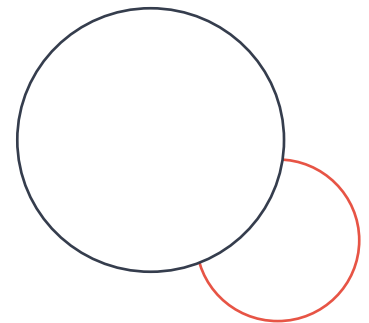
Autrefois régulant la confrontation entre agriculture et tourisme, ils sont aujourd'hui très utiles pour la concertation et la constitution d'ententes locales, produisant des « synthèses territoriales ».

Pour Nacima BARON³¹ et Romain LAJARGE, ces espaces sont porteurs de solutions pour les territoires ruraux et plus largement les équilibres de territoires par le biais d'une gouvernance plus souple.

En ce sens, leur ouvrage « Les parcs naturels régionaux : Des territoires en expériences » dresse un état des lieux du réseau et des réusites des parcs naturels régionaux comme instruments territoriaux.

Il met également en perspective leurs innovations. Il étudie le devenir d'un objet institutionnel d'une grande souplesse d'adaptation, confronté aux défis de la lutte contre les inégalités de territoires et à la métropolisation croissante et au cœur de la problématique du lien entre l'homme et la nature...

Certainement un objet à suivre pour nos recherches futures car ces parcs qu'ils soient régionaux ou périurbains offrent souvent des solutions innovantes pour la gouvernance et le développement des territoires ruraux et péri ruraux...



³⁰ (auvergnerhonealpes.fr) <https://ceser.auvergnerhonealpes.fr/avis-et-contributions/les-villes-moyennes-a-l-horizon-2050>

³¹ <https://www.ihedate.org/baron-nacima>



Les nouvelles ruralités et leurs perspectives : des solutions pour notre région ?

Nos voies de recherches pour Auvergne-Rhône-Alpes

Fort de ces constats, le CESER s'est questionné sur ces indicateurs des « Nouvelles ruralités » et s'est attardé sur les difficultés qu'il est déjà possible de voir poindre mais aussi sur les innovations ou « astuces » qui peuvent donner confiance dans ce futur de l'aménagement du territoire qui s'appuie définitivement sur une approche sociologique et humaine.

Aussi, ce ne sont pas des préconisations que le CESER met en avant, car il s'était fixé l'objectif d'un travail exploratoire. Celui-ci partant à la recherche de ce qui « bouge à bas bruit », au risque de passer inaperçu...

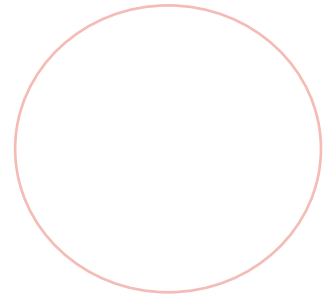
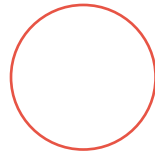
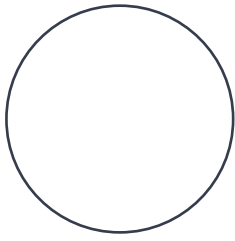
Sont donc présentées 6 observations et une recommandation autour de 5 axes de réflexions que le CESER formule à partir des auditions qu'il s'est approprié. Ces enseignements visent à soutenir et renforcer le potentiel d'innovation et la richesse sociale des territoires ruraux de notre région.



Les observations du CESER

Présentation des axes :

- ▶ **Axe 1:**
Inviter aux récits de territoire afin de préserver la diversité.
- ▶ **Axe 2:**
Gouvernance : les dangers du travail dit « en silo » et la nécessité du soutien à l'ingénierie territoriale.
- ▶ **Axe 3:**
Ancrer dans les territoires la relation entre enseignement théorique et savoir -faire.
- ▶ **Axe 4:**
L'innovation par l'expérimentation.
- ▶ **Axe 5:**
Les problématiques du foncier rural.



Axe 1

Inviter aux récits de territoire afin de préserver la diversité

Lorsqu'Olivier BOUBA-OLGA choisit le titre de son ouvrage : « Dynamiques territoriales, éloge de la diversité », il se permet en réalité un clin d'œil à un ouvrage d'Albert JACQUARD de 1978 intitulé « La génétique et les hommes : éloge de la différence », dont il place une citation en exergue.

« Notre richesse collective est faite de notre diversité. L' "autre", individu ou société, nous est précieux dans la mesure où il nous est dissemblable ».

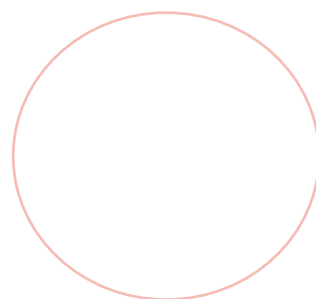
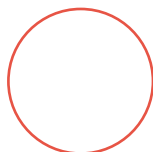
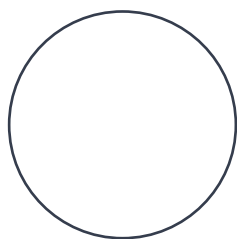
Les conseillers du CESER ont fait leur ce propos, étant entendu qu'il insiste sur la diversité des territoires et en quoi cette diversité sous-tend la capacité collective de création de richesses.

► Observation 1 :

Eloge des aménités pour la survie de la diversité des territoires

Comme il est fait état dans ce rapport, les territoires ruraux attirent sous conditions. Une de celles-ci serait qu'ils ne « font pas comme la ville » et qu'ils inventent leurs propres nouvelles vies. C'est ici que le récit des territoires et la mise en exergue de leurs diversités entrent en jeu. Afin de les écrire les aménités doivent être mises en avant. En les préservant, en les valorisant et en faisant en sorte qu'elles participent au récit de chacun des territoires, il semblerait qu'il en résulte une nouvelle architecture du territoire, conciliant aménagement, environnement et agriculture.

Analyse effectuée des principales composantes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le premier élément marquant est son extrême diversité géographique, écologique, démographique et économique. Ainsi chaque outil de gouvernance devrait agir de manière pertinente en gardant toujours le souci d'éviter à tout prix une trop grande uniformisation des territoires.



Axe 2

Gouvernance : les dangers du travail dit « en silo » et la nécessité du soutien à l'ingénierie territoriale

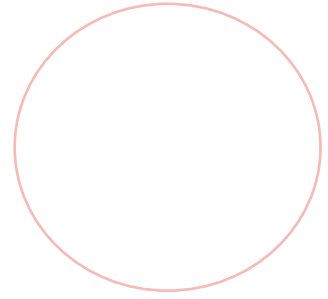
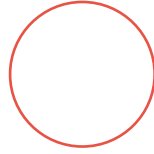
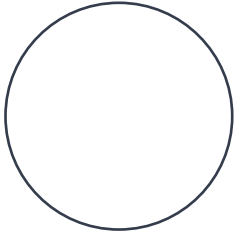
Dans le monde agricole, le terme « silos » désigne les conteneurs utilisés pour le stockage des céréales. Il s'agit d'une structure haute, sans fenêtres, conçue pour garder leurs produits respectifs séparés.

Lors des différentes auditions, des constats ont été dressés et notamment celui que des nouvelles philosophies de vie se développent et que la gouvernance est en décalage.

Les conseillers du CESER ont également bien noté l'alerte face au risque du travail en silo et l'importance de travailler en mode projet.

Pour reprendre encore une fois le rapport du CESER « Quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes » :

« C'est largement de la capacité des acteurs locaux à mobiliser un bouquet de savoir-faire, d'énergies et de moyens présents dans chaque territoire mais souvent enfouis dans les mémoires ou ignorés que dépendra le potentiel de développement de chaque territoire. Aucun territoire n'est condamné sur ce point a priori. Ceci suppose que la dimension du projet soit en adéquation avec la maille du territoire d'intervention ».



► **Observation 2 :**
De l'ingénierie pour plus de projets de territoire

L'ingénierie territoriale peut se définir comme "l'ensemble des moyens humains, des méthodes et des missions" qui permettent d'élaborer puis de mettre en œuvre un projet de territoire, dans des domaines très variés (urbanisme, développement économique, organisation des services publics, etc.).

La distribution de ces compétences et expertises est loin d'être équitable et homogène sur l'ensemble du territoire français. De manière significative, les grandes collectivités qui ont le plus de moyens (régions, grands départements, grandes agglomérations et métropoles) ont pu développer leurs propres ressources professionnelles (ou disposer d'une puissante expertise externalisée), humaines et techniques. A l'inverse, les plus petites collectivités – qui n'exercent cependant pas moins de compétences mais disposent de budgets d'effectifs bien moins conséquents –, notamment en milieu rural, sont dotées de peu de compétences en interne et manquent de moyens adaptés pour mener à bien dans des conditions satisfaisantes les projets propres à l'exercice de l'action publique locale.

Ainsi « l'inter territorialité³² » pourrait dans une forme de solidarité à l'égard des territoires les plus fragiles produire de « l'intelligence territoriale » se diffusant ainsi de manière horizontale et non plus seulement verticale – de l'Etat « sachant » vers les collectivités décentralisées. En d'autres termes, les territoires français – qu'il s'agisse de métropoles dites « régionales », de villes dites « moyennes » ou des arrière-pays ruraux de ces agglomérations – auraient beaucoup à gagner à s'organiser en réseaux à partir de leurs « locomotives » régionales et de leurs atouts en termes de projets et d'animation de territoire et d'ingénierie territoriale.

► **Observation 3 :**
Les parcs Naturels Régionaux comme un exemple de développement local.

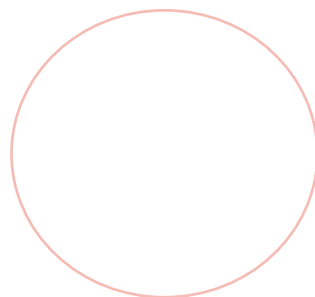
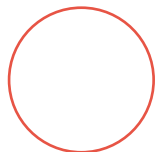
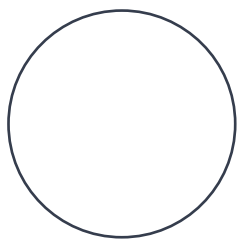
Au-delà de l'exercice de ses compétences de droit commun, la Région est compétente en matière d'aménagement du territoire. Lors de nos échanges avec Romain LAJARGE, un outil offrant des solutions à cette problématique nous a été suggéré celui des Parcs Naturels Régionaux. En effet, ils sont souvent le lieu de « bonnes pratiques » et de mise en lien avec les différents acteurs des territoires qui ne travaillent pas naturellement ensemble. Dans cette enceinte à vocation multiple qu'est le parc, la rencontre est permise avec moins de tension à la manière d'un tiers-lieux tel que décrit dans ce rapport.

Autre point important, et comme Anne CARTON l'a fait remarquer en décrivant son travail de développement local, chaque groupe de pression fonctionne en silo, et tout comme l'espace qu'est le CESER permet la discussion et le consensus, le travail de Cap Rural applique la même méthode.

Le point commun de ces deux observations est sans nul doute la mise en projet des territoires afin d'éviter l'éloignement de la gouvernance des préoccupations des habitants et des maires ruraux.

Afin de s'éloigner le plus possible de ce fonctionnement en silo, il est important de porter une attention particulière aux projets de territoire, aux instances participatives et aux équipes de développement local qui créent du lien et de la médiation et offrent de l'ingénierie aux maires.

³² Martin Vanier, Le pouvoir des territoires. Essai sur l'inter territorialité, Paris, Economica, 2008.



Axe 3

Ancrer dans les territoires la relation entre enseignement théorique et savoir-faire

Au cours de l'exploration que les conseillers du CESER ont réalisé dans ces territoires un autre bruissement s'est fait sentir : celui d'une éducation qui aurait les moyens de se libérer et d'innover... « Ici on mène des expérimentations et on offre des possibilités de bac - 5 à bac + 5 » (Benjamin DESTREMEAU - Institut de Tramayes).

Comme nous l'avons expliqué plus haut, l'Institut de Tramayes est un centre de formation, au cœur d'un tiers-lieu en construction, dont la principale mission est d'accompagner les jeunes dans un apprentissage complet et opérationnel en répondant aux problématiques des territoires ruraux et à celles de la société dans son ensemble. Un manifeste est rédigé afin d'affirmer clairement la philosophie des lieux, concernant l'enseignement voici en substance ce qui est annoncé : « Parce qu'il forme les hommes et les femmes de demain, l'enjeu éducatif est primordial, d'autant plus qu'il souffre aujourd'hui de plusieurs écueils.

- Premièrement, le fractionnement des savoirs intellectuels et manuels.
- Deuxièmement, certaines formations débouchant quelquefois sur des emplois vides de sens et d'éthique.
- Troisièmement, la pédagogie parfois trop descendante qui attend de l'élève une posture passive et imitative.

A l'inverse, l'éducation populaire consiste à former des citoyens éclairés et responsables à travers « l'apprendre en faisant ». Cette approche par l'expérience permet de développer à la fois une certaine compréhension du monde et la capacité à avoir prise sur celui-ci.

► Observation 4 :

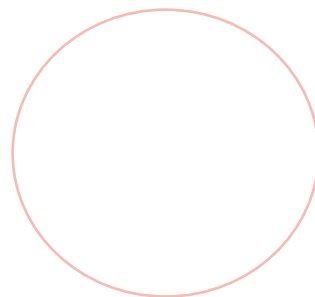
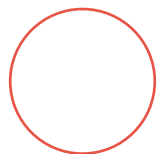
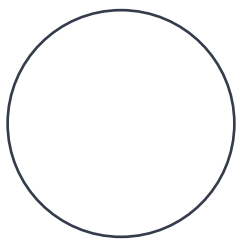
Soutien aux projets éducatifs hybrides émanant de ces territoires

Les conseillers du CESER particulièrement convaincus par les expériences éducatives menées sur ces territoires recommandent de s'inspirer de ces exemples et de soutenir ces projets qui offrent d'autres champs des possibles.

► Observation 5 :

D'autre part, les conseillers du CESER pensent qu'une partie de la solution des nouvelles ruralités se trouve dans cette expérience et ce savoir-faire que détiennent les maires ruraux. Il faut donc les écouter ! et, les associer le plus souvent possible à l'élaboration des projets voire regarder d'un très bon œil une formation qui pourrait être basée sur ce savoir-faire et ce savoir-être.

C'est pour toutes ces raisons que le CESER émet l'hypothèse qu'il puisse exister **une formation pour les élus PAR les élus ruraux**. Hypothèse pertinente que les conseillers du CESER ont choisi de faire leur.



Axe 4

L'innovation par l'expérimentation

De manière générale et sur de nombreux sujets, le CESER a pris conscience que ces territoires étaient les réceptacles des « systèmes D ». Et plus précisément que l'opinion commune a conscience qu'il se passe quelque chose de nouveau sur ces territoires.

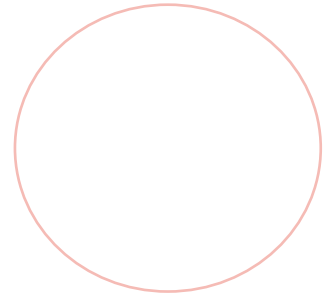
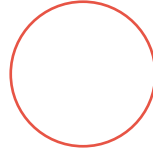
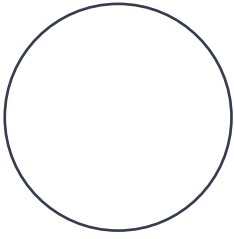
Le sujet de l'innovation par l'expérimentation est donc particulièrement important lorsque l'on étudie ces Nouvelles Ruralités.

Il est le signe que c'est peut-être bien dans ces endroits que l'on pourra trouver des solutions pour les transitions qui s'opèrent et que nous devons obligatoirement accompagner et accepter... Ainsi, Fermes collectives, tiers-lieux, nouvelles mobilités, nouvelles façons d'enseigner et de vivre ensemble autant d'expérimentations qui pourront certainement enrichir nos politiques publiques.

► Observation 6 :

Le soutien aux projets innovants et aux expérimentations

Le CESER recommande donc le soutien à ces nouveaux projets innovants dans notre région et une attention de chaque instant à ces expérimentations qui sont inspirantes pour nos politiques publiques.



Axe 5

Les problématiques du foncier rural

Les différentes auditions menées au cours de ce travail en lien avec le foncier et les droits d'usage et de propriété furent marquantes. Mais également porteuses de nombreux éléments qu'il serait nécessaire d'étudier plus particulièrement dans un rapport dédié. Toutefois si un élément était à surveiller dans l'immédiat mais aussi à long terme c'est ce point sensible qu'est l'objectif zéro artificialisation nette.

Cet outil peut-être réellement utile dans les politiques d'aménagement qui nous concernent mais il se doit d'être manié et mené avec précaution si l'uniformisation veut être évitée. En tout état de cause il est nécessaire d'étudier cette loi mais aussi ses applications avec attention.

► *Recommandation 1 :*

Un groupe de travail transversal au CESER sur ce sujet

Le CESER souhaite la constitution le plus rapidement possible d'un groupe de travail transversal entre diverses commissions sur le sujet du foncier et de la loi climat résilience et de ses applications lors du prochain mandat.



Conclusion

Au terme de ce travail exploratoire (qui propose des observations fortes et une recommandation), les conseillers du CESER insistent sur 5 axes de réflexion qui pourraient ouvrir la voie à de futurs travaux :

1 Le vivre ensemble et l'importance du développement culturel

En effet, les espaces ruraux, naturels et périurbains constituent des réceptacles importants de tensions et de conflits en raison de leur caractère multifonctionnel et, nous l'avons vu tout au long de ce rapport, en raison de leurs diversités.

Ainsi, le développement culturel en milieu rural est un outil à observer car il recèle de nombreux indices et outils pour aider à la gestion des conflits.

2 La place des femmes dans ces territoires ruraux ³³

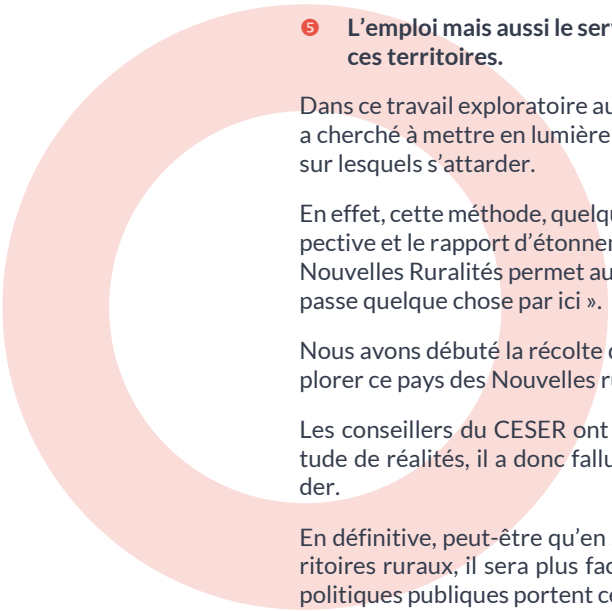
Ce sujet est fondamental. Il touche des thèmes tels que la précarité, le rôle des élues et l'accès aux responsabilités, les problèmes de mobilité, la santé, les violences, l'égalité professionnelle, l'orientation scolaire et universitaire, l'accès à la formation à tous les niveaux et l'entrepreneuriat féminin.

« Nous allons devoir par la vulnérabilité cultiver le soin : la féminisation est une solution mais il va falloir affronter le patriarcat ».

Guillaume FABUREL

³³ La délégation aux droits des femmes du Sénat a d'ailleurs publié en octobre 2021 un rapport sur la situation des femmes dans les territoires ruraux. L'objet du rapport était double :

- établir un bilan de la situation des femmes dans les territoires ruraux, à tous les âges de la vie et dans la diversité des ruralités, à partir de thèmes très divers,
- mettre en valeur des femmes qui, par leur engagement (économique, associatif, politique, culturel...), contribuent au dynamisme de ces territoires et peuvent constituer des modèles pour les jeunes filles et les autres femmes.

- 
- ③ **Le foncier en Auvergne-Rhône-Alpes : avec un travail plus fin sur cette thématique et sur les nombreux questionnements liés aux droits d'usages et de propriété et en transversalité avec plusieurs commissions**
 - ④ **L'innovation par l'expérimentation**
 - ⑤ **L'emploi mais aussi le service public et les services aux publics dans ces territoires.**

Dans ce travail exploratoire au « pays des Nouvelles Ruralités » le CESER a cherché à mettre en lumière les points d'accroche ou les « clignotants » sur lesquels s'attarder.

En effet, cette méthode, quelque peu nouvelle (à mi-chemin entre la prospective et le rapport d'étonnement), pour identifier les marqueurs de ces Nouvelles Ruralités permet aux conseillers du CESER d'affirmer « qu'il se passe quelque chose par ici ».

Nous avons débuté la récolte des « pépites » avec une grande envie d'explorer ce pays des Nouvelles ruralités.

Les conseillers du CESER ont dû affronter lors de ce voyage une multitude de réalités, il a donc fallu accepter cette complexité et l'appréhender.

En définitive, peut-être qu'en s'inspirant de ce qui se passe dans ces territoires ruraux, il sera plus facile de trouver des solutions pour que nos politiques publiques portent ces transitions économiques, écologiques et sociétales.

Bibliographie

ACADIE, TALANDIER Magali, « Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires », Acadie, février 2023, 86p.

AGRESTE, Recensement agricole 2020, un paysage d'exploitations qui se diversifie, décembre 2021, 4p.

ANCT, « La reconnaissance du rôle des espaces ruraux », 36000 Communes, mars 2023, pp.7-13

AVIGNON Claire, « Bruno Le Maire veut une exemption des projets d'industrie verte du décompte du ZAN », AEF, 01 juin 2023

AVIGNON Claire, « Proposition de loi sur le ZAN : la LPO demande au gouvernement de « clarifier au plus vite » dix points clés », AEF, 07 juin 2023

BALOUZAT Bruno, BERTRAND Philippe, « Du rural éloigné au rural proche des villes : cinq types de ruralité », INSEE Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, 19 février 2019

BANQUE DES TERRITOIRES, Les tiers-lieux en milieu rural, catalyseurs de développement local, Web conférence, 26 mai 2020

BARANGER Justine, Innovation Rurale : un prix pour une ruralité innovante, Commune Opportunité, 17 décembre 2021

BERGERON Robert, « Bernard Kayser, La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental », Géo carrefour, 1990, pp. 221-222

BIANCO Emma, CHAUMERON Sandrine, « Territoires ruraux : entre dynamisme démographique et vieillissement de la population », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, 29 avril 2021

BORDENET Camille, « Remaniement : Dominique Faure, nouvelle « Madame Ruralité » du gouvernement Borne 2 », Le Monde, 4 juillet 2022

BOUBA-OLGA Olivier, « Assiste-t-on à un "exode urbain" au profit des villes moyennes et des territoires ruraux ? », Le Monde, 8 janvier 2022,

COMMISSION GENERALE A L'EGALITE DES TERRITOIRES, « Rapport de la mission « agenda rural » », Agence de cohésion des territoires, 26 juillet 2019, 8p.

D'ALESSANDRO Cristina, LEVY David, REGNIER Théodore, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », INSEE Références, 29 avril 2021

DRU Martin, « Eric Charmes/Michel Lussault. La campagne va-t-elle prendre sa revanche sur la ville ? », Philosophie magazine, 07 mai 2020

FABUREL Guillaume, « Indécence Urbaine, pour un nouveau pacte avec le vivant », Climats, 22 février 2023, 226p.

FNSEA, Manifeste pour des ruralités vivantes 10 propositions d'urgence, décembre 2021, 16p.

FRANCOIS-PONCET Jean, BELOT Claude, Le nouvel espace rural français, Sénat, 15 juillet 2008



BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE

GALLIEN Jean-Christophe, « L'incroyable modernité de la nouvelle ruralité, vraie chance de croissance pour la France », La Tribune, 03 mars 2020

GEOCONFLUENCES, Penser la ruralité et l'aménagement des territoires ruraux en France, 17 octobre 2014

GODEMENT Valérie, « Une ruralité plus habitée et plus vivante : la définition d'un monde meilleur selon Jean-Marc Esnault », Portail Réussir, 01 octobre 2022

HISTOIRE, PATRIMOINE ET TERRITOIRE D'AVENIR, Faire communauté pour réinventer la ruralité, 2020

INRAE INSTITUTIONNEL, Prospective Nouvelles ruralités, 03 juin 2008

INTERPRENEURS, Nous assistons à l'affaissement d'un système sur lui-même et à quelques renaissances..., 27 mars 2023

JOUSSEAUME Valérie, « Plouc Pride Un nouveau récit pour les campagnes », Géographie, Université de Toulouse Jean Jaurès, 2020

La Gazette des Communes, Enfin une nouvelle définition de la ruralité ! 09 décembre 2020

Lab Innovation et territoires, Des zones rurales innovantes, 16 mai 2017

LAJARGE Romain, « Territoires », Dictionnaire encyclopédique de la décentralisation, PUG, 2016, 15p.

LAJARGE Romain, « Territorialité », Notice du Dictionnaire de l'Administration Publique, PUG, 2014, 576p.

LAJARGE Romain, **FOURNY Marie-Christine**, « Territorialité », Les sans mots de l'habitabilité et de la territorialité, UGA Editions, 2019

LEPROVOST Julien, « Le géographe Guillaume Faburel veut « en finir avec les grandes villes » », Futura, 07 février 2021

MARTY Arnaud, « Nouvelles ruralités », Prospective et stratégie, 2014, pp. 199-213

MILET Hélène, « Synthèse des résultats « Exode urbain, un mythe, des réalités », Popsu, février 2022

MINISTERE DE LA CULTURE, La ruralité, terre de création, 2017

MORA Olivier, « Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 », Editions Quae, 2008, 112p.

MORA Olivier, **AUBERT Francis**, **FREMONT Armand**, **GAUVRIT Lisa**, **HEURGON Edith**, **HUBERT Bernard**, **RIBA Guy**, **TORRE André**, « Prospective Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030 », INRAE, juillet 2008, 84p.

PAILLARD Arnaud, **PENCHE Anaëlle**, « Sénateurs et députés s'entendent en CMP sur la proposition de loi relative au zéro artificialisation nette », AEF, 06 juillet 2023

PENCHE Anaëlle, « Le Sénat adopte, en séance publique, sa proposition de loi sur le zéro artificialisation nette », AEF, 17 mars 2023

POULOT Monique, **DELFOSE Claire**, « Des ruralités en renouvellement », Pour, avril 2021

POUR DE NOUVELLES RURALITES, Livre blanc PNR, 2021, 11p.



BIBLIOGRAPHIE

REGHEZZA-ZITT Magali, « Chapitre 6. Des territoires ruraux en recomposition », La France dans ses territoires, 2017, pp. 177-204

REGION NOUVELLE AQUITAINE, « Cluster ruralité », un levier innovant pour les territoires, 25 juin 2018

RESEAU RURAL FRANÇAIS, « Les enjeux de l'innovation en zone rurale », Réseau National Agricultures et Ruralités, 25 juin 2018

RIEUTORT Laurent, « La ruralité en France : des potentiels oubliés ? », Population & Avenir, 2017, pp. 4-7

ROUDART Laurence, « Nouvelles ruralités, agroécologie, souveraineté alimentaire : vers des alternatives de développement ? Introduction », Mondes en développement, 2018, pp. 7-19

SIMONI Marie-Louise, PATIER Christophe, SIMON Philippe, KEGELART Jean-Jacques, PY Michel, RIMOUX Lionel, « Les aménités rurales et leur prise en compte dans l'action publique : réconcilier aménagement du territoire, environnement et agriculture », CGEDD, IGA, CGAAER, novembre 2020, 242p.

TERRITOIRES EN NOUVELLE-AQUITAINE, Le cluster ruralités, un outil pour l'innovation en milieu rural, 30 novembre 2022

THE LAND, En quête d'une nouvelle ruralité, 2022

THE LAND, The Land Premier Campus hybride européen dédié à la nouvelle ruralité

THE LAND, Parution du livre de Jean-Marc Esnault : Bienvenue dans la nouvelle ruralité, 26 juillet 2022

VIGNIER Marion, « L'agriculture offre des services gratuits inestimables : les aménités positives de l'agriculture », Coordination Rurale, 4 août 2020



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Jean GUINAND

Président de la commission « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux »

► Laurent CUARANA

Premier Vice-Président, référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- COMBE Véronique (FRSEA)
- COR Chantal (CRA)
- DANANCHER Hugo (Jeunes Agriculteurs)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- DUMAS Patrice (COOP)
- FIALIP Yannick (CRA)
- LAMIRAND Georges (Coord Rurale)

Collège 2*

- BAULAND Gisèle (CFDT)
- DEVY Eric (FO)
- FATIGA Antoine (CGT)
- FAURE Philippe (CGT)
- GALLIEN Sylvie (CFE-CGC)
- GRANDJEAN François (CFTC)
- GUICHARD Karine (CGT)

Collège 3 et 4*

- AUBERGER Eliane (Esp. Naturels)
- BARATAY Denis (Pers. Qualifiée)
- BAREAU Anne-Marie (Filière Bois)
- CERNYS Rémy (Chasseurs)
- DESSEIN Aurélie (Pers. Qualifiée)
- D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie (Pers. Qualifiée)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- OLEKSIAK Bernadette (CMA)
- PARAIRE Daniel (CCIR)
- ROUX Annie (Conf. Paysanne)
- ROYANNEZ Jean-Pierre (FRSEA)

Collège 2*

- LELUC Gilles (UNSA)
- PELLORCE Pascal (CGT)
- PUECH Marilyne (CFDT)
- PUTOUX Laurent (CGT)
- SAMOUTH Pascal (FO)
- SCHMITT Isabelle (CFDT)
- SEGAULT Hélène (FO)
- SIVARDIERE Patrick (CFDT)

Collège 3 et 4*

- GALLO Anaïck (APEL)
- LAOT Patrick (GROUPAMA)
- MARGUIN Christophe (Pers.Qualifiée)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- SAMUREAU Marc (FRANE)
- SERRE-CHAMARY René (CAF)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

AGBESSI Eric, Directeur de l'IUT Clermont Auvergne Université Foraine

AMRANE Olivier, Conseiller régional, Conseiller spécial délégué à la ruralité

BARDINAL Marc, Coordinateur Pôles villes et territoires durables. Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes. ADEME

BONAIME Damien, Directeur Général Délégué chez Safer Auvergne-Rhône-Alpes

BRAILLON Aurélie, Chargée de mission dynamiques territoriales de créations d'activités villes-campagnes - coordination du réseau Envie d'R Cap Rural

CARTON Anne, Directrice de Cap Rural

CHABRÉ François, Ferme de la Martinière

CHARME Eric, Directeur de recherche à l'Ecole de l'aménagement durable des territoires Université de Lyon

CORATTI Emmanuelle, Présidente de l'association Back to Earth

DELOBEAU Julie, Chargée de communication et d'animation, Ecopôle du Val d'Allier

DESTREMEAU Benjamin, Directeur administratif et financier Institut de Tramayes.

FABUREL Guillaume, Professeur d'études urbaines et de géographie, Université Lyon 2

FLANDIN Gilles, Président de la Safer, Auvergne-Rhône-Alpes

GRUZELLE Anatole, Coordinateur de projets, Syndicat d'études d'aménagement touristique, Ecopôle Val d'Allier

GERINGUER Alain, Géographe spécialiste des politiques foncières en territoires ruraux

HEALY Sean, Chef de service (DRAAF) Les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Région Auvergne-Rhône-Alpes.

LAJARGE Romain, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Université Grenoble Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

LE ROY Marie, coordinatrice chez Association TERRE DE LIENS Auvergne-Rhône-Alpes.

MEZZANO Julien, Délégué Général de l'Association Nationale des Nouvelles Ruralités

MAYA Michel, Maire de TRAMAYES

RIEUTORT Laurent, Directeur de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires

ROUCHIT-SALLARD Virginie, Agriculture, développement des territoires, réseau rural, centre de ressources, Cap Rural.

SAEZ Christine, Directrice administrative IUT Clermont Auvergne, Université Clermont Auvergne.

SZABO Cédric, Délégué général de l'association des maires ruraux de France. (AMRF)

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Bernadette OLEKSIK, au nom du Collège I.

Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Avant tout je voudrais adresser mes remerciements à Valérie MARION Chargée d'études pour son accompagnement, sa compétence et la finalisation brillante de la contribution.

« Explorations au pays des nouvelles ruralités Identifier et accompagner les transitions »

Un grand merci également à Jean GUINAND Président de cette commission 9 pour son œil avisé sur cette réflexion et la cohésion qu'il a su créer au sein de la C9.

Merci à tous nos collègues qui ont partagé notre travail dans une ambiance respectueuse et conviviale.

Le Collège souligne effectivement le côté novateur du rapport qui vous est présenté et notamment l'analyse de 3 points essentiels.

- Le premier point concerne la richesse des espaces ruraux qui disposent de nombreuses ressources naturelles (eau, air, produits agricoles et forestiers de qualité) ingrédients de l'économie verte qui doivent, non seulement favoriser leur développement mais également participer plus que l'on ne le pense au redressement de la France car nos territoires ruraux sont une chance et un atout pour l'avenir de notre pays, offrant des réponses alternatives aux phénomènes de concentration, de saturation et de pollution qui touchent les territoires urbains.

Cette richesse peut permettre l'expression des talents d'entrepreneurs, effectivement ce milieu se prête à la création de nombreux emplois petits commerces, services aux personnes, gestion des milieux naturels, artisanat, etc.

L'espace rural étant également utilisé à des fins très diverses : habitat, production agricole et commerces de proximité, tourisme, protection de l'environnement,

Sans oublier la fonction récréative de ce milieu à savoir les loisirs et activités culturelles diverses et variées. La multifonctionnalité étant l'une des caractéristiques principales du milieu rural et de la nouvelle ruralité.

Même si la fonction agricole reste très importante dans les espaces ruraux.

- Le deuxième point porte sur la formation.

Dans le milieu rural, la formation ne doit pas être de seconde zone. Après des études supérieures, il faut mettre les moyens financiers pour inciter les jeunes à venir irriguer de leur savoir les territoires, afin qu'ils deviennent les dynamiseurs de ce milieu en pleine mutation, qu'ils viennent porter un discours positif sur les territoires ruraux afin d'inspirer les politiques publiques qui leur sont destinées.

Reconstruire une image positive remplacer un mythe rural sur lequel sont fondées les relations villes/campagnes, une promesse d'avenir pour les 22 millions de personnes qui habitent à la campagne.

- Le troisième point est bien évidemment le sujet du foncier.

Même s'il est également prépondérant dans les villes et leurs proches couronnes, dans le milieu rural, il revêt une importance particulière. Nous insistons pour que ce sujet soit au cœur de nos préoccupations.

En premier lieu dans sa fonction d'aménagement du territoire, un accent doit être mis à l'objectif « zéro artificialisation nette » que la loi ZAN en 2050 ne soit pas un frein mais une opportunité pour un développement maîtrisé et mutualisé dans l'implantation des emplois et de l'habitat et qu'elle garantisse à chaque commune des perspectives de développement.

Enfin nous voudrions insister sur l'enjeu immense du renouvellement des générations en agriculture, car 45% des agricultrices et agriculteurs vont cesser leur activité d'ici 2026. Ce chiffre inquiétant justifie de bousculer les politiques de soutien aux transmissions agricoles, il devient urgent de renouveler une génération d'actifs et d'actives en agriculture.

L'importance de la production n'est plus à démontrer pour assurer l'autonomie alimentaire de notre pays. En Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons un mix qui mêle filière longue et circuits courts unique en France, nous devons par la maîtrise foncière permettre à tous les jeunes qui souhaitent vivre de l'agriculture de trouver les surfaces qui leur sont nécessaires et une entrée dans les circuits de distribution qui leur conviennent.

Des outils existent pour porter le foncier : outre la SAFER et TERRE DE LIENS que nous avons auditionnés, les GFA (groupements fonciers agricoles) les SCIC (société coopérative d'intérêt agricole) les SCOP peuvent aussi être actionnés.

Il faut peut-être mettre ou remettre en route les aides à l'émergence de projets qui allègent les démarches d'installation des jeunes motivés par l'agriculture.

Confortons et pérennisons nos outils industriels et développons l'innovation prônée dans ce rapport.

Enfin n'oublions pas la nécessaire compréhension des enjeux, des nuisances, des normes pour créer dans ce milieu rural un espace de vie apaisé

Dernier point sur ce sujet du foncier et du défi qui nous est lancé l'enjeu énergétique. Sujet plus ou moins conflictuel mais qui pour le Collège 1 ne peut être passé sous silence. Là aussi, le CESER peut être un outil pour réfléchir à la production énergétique sans nuire à la fonction première de nos terres : l'alimentation et surtout l'alimentation de qualité.


Ce rapport très novateur dans son approche nous paraît utile pour aborder un sujet qui est porteur de sens dans notre société où la vitesse et le virtuel paraissent parfois contraires aux aspirations de nos concitoyens.

Sauf expression individuelle Le Collège 1 votera favorablement l'avis qui lui a été proposé.

Je vous remercie de votre écoute.

► INTERVENTION DE Patrick SIVARDIERE, au nom de la CFDT, CGT, CFTC, UNSA, FSU, SOLIDAIRES.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,
La commission 9 présente aujourd'hui un travail atypique sur les « Nouvelles ruralités » que nous saluons.



D'une part sur la méthode : les membres de la commission ont cherché à être à l'écoute de signaux « à bas bruit » du monde rural au travers des auditions mais aussi en se rendant sur le terrain à la rencontre d'acteurs pour mieux apprécier les projets portés.

D'autre part sur le fond, avec un travail d'appropriation, exploratoire avec une approche qui n'oppose pas la ville et la campagne mais au contraire qui met en lumière les initiatives et les innovations pour faire que le monde rural puisse demeurer un espace et un mode de vie choisis, ni espace de « relégation », ni espace « muséifié ». Pour faire face à la nécessaire transition bas carbone, ces exemples peuvent donner des pistes de changement.

Cela aboutit à des observations et une recommandation qui invitent à poursuivre le travail dans la prochaine mandature sur plusieurs thématiques, comme par exemple la place des femmes dans la ruralité, celle des formes nouvelles d'activités possibles.

Une des thématiques majeures qui s'est invitée au fil des échanges est la question du foncier.

C'est effectivement un sujet central, transversal entre diverses commissions du CESER qui concerne chaque citoyen. La prise de conscience de la nécessité de sobriété dans l'usage des terres traduite par la loi ZAN met en question nombre de pratiques actuelles et va nous forcer à être inventifs dans l'usage du foncier.

Comment, dans notre région, mettre fin à l'artificialisation tout en répondant aux attentes d'une population plus nombreuses en matière d'habitat et garantir notre souveraineté alimentaire et notre autonomie stratégique ?

Comment arbitrer entre les très nombreuses sollicitations sur le foncier ?

Agriculture nourricière, cultures à vocation énergétique ou implantation de panneaux solaires, habitat horizontal avec jardin, zones commerciales, industrielles pour une réindustrialisation souhaitée avec des créations d'emplois, infrastructures routières, zone de loisirs, tourisme ou préservation de zones sauvages et de la biodiversité, etc.

Manifestement, l'usage et l'affectation du foncier, bâti, non-bâti ou à bâtir, est un enjeu majeur pour l'avenir du « bien vivre » sur notre Région, qui ne peut être laissé aux seuls arbitrages entre « forces du marché » et « détenteurs » de la « rente foncière » et conduit à réintroduire, dans le débat public, la question du « commun ».

Les observations ou enseignements tirés de ce travail mettent aussi en exergue la nécessité de garder la diversité des territoires de notre région, de favoriser l'émergence de projets territoriaux et leur accompagnement par une ingénierie mise à disposition, plutôt que de tenter de plaquer un modèle « Compétitivité-Attractivité-Métropolisation-Excellence ».

Il s'agit de permettre à chacun de garder le choix de son mode et de son lieu de vie, y compris en milieu rural, par exemple en poursuivant des études scolaires ou universitaires ancrées dans le milieu rural.

Le monde rural Auvergnat et Rhône-Alpin fait partie de l'image positive de notre région et il est source d'innovation et créativité, sans nécessairement faire grand bruit médiatique.

Cette contribution permet un éclairage pour tenter de passer d'une approche de ces territoires « en soi », c'est à dire d'espaces regroupés par une certaine densité de population à une approche de territoires « pour soi », c'est à dire de territoires de projets diversifiés, élaborés démocratiquement avec et pour les habitants et habitantes de ces territoires et les enseignements qu'on peut en tirer pour tous. Nous voterons donc favorablement pour cette contribution.

C'est le dernier rapport de la commission 9 pour cette mandature, alors nous voulons ici remercier le travail des conseillers, mais aussi du Président de la commission, Jean GUINAND qui a toujours été à l'écoute de chacun ce qui a permis la qualité de nos travaux.

Enfin, nous voulons souligner le travail de Valérie MARION, notre chargée de mission et la remercier.

► INTERVENTION DE Sophie D'HERBOMEZ-PROVOST, au nom des Collèges 3 et 4.

Monsieur le Président, chers collègues,

La Commission 9 nous présente un travail exploratoire « au pays des nouvelles ruralités », avec une méthode nouvelle, à mi-chemin entre la prospective et le rapport d'étonnement.

En effet, le sujet est complexe à appréhender car notre rapport avec la ruralité a connu depuis ces 30 dernières années de profonds bouleversements, sous l'influence d'une métropolisation accélérée, de l'étalement urbain et des dynamiques multimodales à l'œuvre.

Les membres du Collège 3 - 4 ont apprécié les nombreuses informations et définitions sur les différents types de ruralités, grâce à de nombreuses auditions, des déplacements et une abondante bibliographie. Tous nos remerciements à Valérie MARION, chargée d'études, et Jean GUINAND, Président de la commission 9, pour nous avoir emmenés dans ce pays, avec entrain, écoute et compétence. Merci également à Nadine, Vanessa et Véronique, assistantes.

Ainsi en parlant de « Nouvelles ruralités », l'idée est de faire évoluer la manière de penser la notion de « développement », grâce aux spécificités du monde rural. Mais aussi de passer d'une logique d'opposition/comparaison au monde urbain, à une vision en tant que telle du monde rural, qui serait davantage signe de créativité et d'avenir soutenable. L'équité territoriale est aussi légitimée par les services accessibles au reste de la société rendus par les campagnes.

Les nombreuses auditions menées par les membres de la commission 9 ont aidé à repenser la ruralité avec la conception qu'elle se trouve dans une logique d'auto-transformation : le monde rural n'est plus seulement l'agriculture ; dans certains secteurs, il a de nombreux liens avec les zones urbaines (via par exemple les migrations pendulaires des actifs), malgré la faible densité de population.

Dans les nouvelles ruralités, villes et campagnes sont souvent étroitement liées, même si évidemment des écarts demeurent en termes de conditions de vie et d'accès aux services par exemple. La ruralité peut offrir des éléments de réponse aux questions ou problèmes auxquels notre société est confrontée : sécurité, qualité alimentaire, logement, qualité du cadre de vie...


Le Collège 3-4 a apprécié les nombreux exemples de recherche, d'expérimentations montrant des initiatives co-pilotées et co-portées entre universités, écoles d'ingénieurs, collectivités locales, associations, bibliothèques, centres sociaux... dont le but à chaque fois est de travailler ensemble sur des territoires et leur développement durable ; cette co-construction fait émerger l'innovation et de nouvelles manières de travailler.

Le foncier agricole et rural a été un sujet récurrent face à la concurrence sur les usages du sol : activités économiques, terres agricoles, biodiversité, déploiement d'énergies renouvelables, urbanisation, réserves foncières,... c'est donc un rôle crucial que jouent les espaces ruraux dans les transitions en cours, mais également générateur de tensions, révélateur d'intérêts divergents et déclencheur de conflits.

Face à cette concurrence et à la mise en œuvre des objectifs de lutte contre leur artificialisation, de nombreuses questions seront à reprendre par la future commission 9 dans la nouvelle mandature, notamment la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Car la maîtrise de l'artificialisation est nécessaire, mais cette question ne peut se réduire à des calculs plus ou moins élaborés de surfaces.

Cette contribution n'a pas cherché à être exhaustive et la commission 9 a souhaité conduire un travail exploratoire qui appellera des prolongements lors des travaux à venir. En effet, ces territoires résilients disposent de nombreuses ressources naturelles ou expérimentales mais doivent également faire face à des défis importants sur lesquels le CESER pourra travailler ultérieurement : un accès aux services publics et sociaux (notamment les soins mais aussi administratifs), la mobilité, les connexions aux réseaux, les problématiques du foncier, l'évolution de l'emploi, la place des femmes, l'accès aux équipements sportifs, ...

Le Collège 3-4 soutient les propositions de la contribution mais insiste sur quelques points :



Les aménités rurales (ces territoires accueillent l'immense majorité des espaces naturels – plus de 90 % de la forêt hexagonale par exemple) doivent être mises en avant, en les préservant sur le long terme, en les valorisant et en faisant en sorte qu'elles participent au récit de chacun des territoires. Il pourrait en résulter une nouvelle architecture du territoire, conciliant aménagement, environnement et agriculture. Des objectifs de protection des aménités pourraient être également intégrés dans les documents d'aménagement et d'urbanisme tel que le SRADDET.

La Région est compétente en matière d'aménagement du territoire, notamment au travers des Parcs Naturels Régionaux (10 PNR et un projet de parc représentent plus de 25 % de la superficie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et concernent 22 % des communes, soit environ 11 % de la population régionale).

Ceux-ci constituent un outil de coordination territoriale, avec de nombreuses missions de transversalité, et doivent mettre en œuvre une gouvernance basée sur la négociation et la conciliation des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Ces territoires en expérience offrent souvent des solutions innovantes pour la gouvernance et le développement des territoires ruraux qui devraient être plus connues et mises en valeur.

Les Contrats de Développement Durables Rhône-Alpes, outils de partenariat local entre un « territoire » et la Région, finançaient de l'ingénierie. Or ils ont disparu en 2015, faute de financement. Il serait souhaitable d'en créer une nouvelle version actualisée.

Evidemment, nous soutenons la recommandation concernant les problématiques du foncier rural. L'objectif zéro artificialisation nette est un point sensible à surveiller. Lors du prochain mandat, le Collège 3 - 4 souhaite la constitution rapide d'un groupe de travail transversal entre les commissions du CESER sur le sujet du foncier et sur l'application de la Loi Climat et Résilience.

En conclusion, ce travail exploratoire pourrait ouvrir la voie à de futurs travaux tels que :

- Le développement culturel dans les espaces ruraux, naturels et périurbains, car avec leur caractère multifonctionnel, c'est un outil à observer qui recèle de nombreux indices et outils d'aide à la gestion.
- La place des femmes dans les territoires ruraux qui abordent plusieurs thèmes (précarité, santé, violences, égalité professionnelle, accès à la formation, etc...)
- Le foncier en Auvergne-Rhône-Alpes
- Les nouveaux métiers liés aux nouvelles ruralités, gages de transition réussie.

En s'inspirant de ce qui se passe dans les territoires ruraux, il sera plus facile de trouver des solutions pour que nos politiques publiques portent ces transitions économiques, écologiques et sociétales.

Sans idéaliser ces territoires et leurs quotidiens, il semble que ce soit plus que jamais le moment d'affirmer et d'intégrer leurs ressources et leurs forces pour répondre aux défis et enjeux sociétaux et environnementaux.

Le monde rural offre des éléments de réponses aux questions et problèmes auxquels notre société est confrontée.

Sauf expression particulière, les membres du Collège 3 - 4 voteront favorablement cette contribution.

Merci de votre attention.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 12 décembre 2023



137 ONT VOTE **POUR**

2 ONT VOTE **CONTRE**

0 SE SONT **ABSTENUS**

0 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	x			
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	x			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel		x		
		RENIE Stanislas	x			
		SIQUIER Marie-Amandine	x			
		VEYRE de SORAS Christine	x			
		VILLARD Hélène				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	x			
		CHARVERON Philippe	x			
		LE JAOUEN Eric				
		PANSERI Anne-Sophie	x			
		JAVELLE Valérie-Anne	x			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	x			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	x			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	x			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	x			
		CABUT Bruno	x			
		GINESTET Fabienne				
		JOUVANCEAU Pascale	x			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	x			
		Non désigné(e)				
		PEYREFITTE Carole				
		OLEKSIK Bernadette	x			
		VIDAL Serge				
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	x			
		BLANC Dominique	x			
		MARCAGGI Christophe	x			
		ROBERT Anne-Marie	x			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	x			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	x			
Non désigné(e)						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	x			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	x			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	x			
		PFISTER Françoise	x			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	x			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	x			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel		x		
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	x			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	x			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène				
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	x			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique				
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	x			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	x			
		ROUX Annie	x			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	x			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	x			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul	x			
		BOUVERET Lise	x			
		BOUVIER Bruno	x			
		CANET Fabrice	x			
		CARDINAUX Lionel	x			
		DA COSTA Rosa	x			
		FATIGA Antoine				
		FAURE Philippe	x			
		GELDHOF Nathalie	x			
		GENSEL Virginie				
		GUICHARD Karine	x			
		MARGERIT Laurence	x			
		MURCIA Jean-Raymond	x			
		NATON Agnès	x			
		PELLORCE Pascal	x			
		PUTOUX Laurent	x			
		SALA Chantal	x			
	Non désigné(e)					
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	x			
		BAULAND Gisèle	x			
		BOLF Edith	x			
		GUILHOT Jean-Marc	x			
		JUYAUX-BLIN Christian	x			
		LAMOTTE Bruno	x			
		LE GAC Elisabeth	x			
		LOZAT Jean-Luc	x			
		MAITRE Eric	x			
		MORAIN Marie-Christine	x			
MORISSE François						
NINNI Agnès	x					
PUECH Maryline	x					
ROBERTO Sansoro	x					
SAILLANT Elisabeth	x					
SCHMITT Isabelle	x					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	x			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric				
		BOCHARD Frédéric				
		DELAUME Colette				
		DEVY Eric	x			
		GILQUIN Jean-Pierre	x			
		LEYRE Michelle	x			
		PICHOT Arnaud				
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal				
		SEGAULT Hélène				
		TEMUR Hélène				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	x			
		LAURENT Bernard	x			
		VERNET Sandrine	x			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	x			
		CARCELES Robert	x			
		CARUANA Laurent	x			
		GALLIEN Sylvie	x			
		GILBERT Madeleine	x			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine	x			
		LELUC Gilles	x			
		LOHEZ Valérie	x			
		MYC Michel	x			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	x			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	x			
		VELARD Patrick				
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	x			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René	x			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry	x			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	x			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	x			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	x			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	x			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	x			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	x			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	x			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias				
		MEZUREUX Nathalie	x			
		Non désigné(e)				
		Non désigné(e)				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	x			
		GALLO Anaïck	x			
		SAGOT Fabrice	x			
		TORDJEMAN Zihar	x			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	x			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	x			
		MONNET Alexis	x			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	x			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BELLOUCHE Larbi				
		IMBERT Mélanie	x			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	x			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	x			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	x			
		VIGNAT Josette	x			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	x			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	x			
		VIARD Marcel	x			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	x			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	x			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	x			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	x			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes Accord ARRÄHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	x			
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain	x			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	x			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	x			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	x			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	x			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	x			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	x			
		CHAMBA Cécile	x			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	x			
		RESCHE-RIGON Frédérique	x			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	x			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	x			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	x			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	x			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	x			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	x			
		GUIEAU Willy	x			
		VERDIER Jean-Louis	x			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	x			
		BRUNO Marie	x			
		DOYELLE Manon	x			
		FAUREAU Bernard	x			
		GELAS Nadine	x			
		HABOUZIT Michel				
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04.26.73.55.16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargée d'études

Valérie MARION

valerie.marion@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 51 92

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

Nouvelles ruralités, ruralités, nouveaux ou anciens territoires ? racines, innovation, agriculture ou pas ? anciens citadins ou néoruraux, tiers-lieux ou lieux hybrides, transitions au pluriel ? périurbain ou péri-rural ?

Ce qui est certain c'est que quelque chose se trame en dehors des villes et quelque chose de plutôt porteur d'espoirs pour aborder les changements qui nous secouent... des évolutions, des expérimentations, des moments collectifs, « des essais non transformés » aussi mais n'est-ce pas ainsi que nous apprenons ?

C'est bien ce qu'ont voulu observer les conseillers de la commission 9. Ils ont aussi essayé de repérer ces phares, ces bifurcations, ces clignotants parfois, ces petites transformations qui appellent d'autres raisonnements ; voilà d'autres raisonnements. Nous sommes ici dans une exploration qui propose aux futurs membres du CESER des pistes de travaux dont ils pourront s'emparer.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | FONCIER RURAL | AUVERGNE-RHONE-ALPES | DEVELOPPEMENT RURAL | ECONOMIE RURALE | TIERS-LIEU | RECIT DE TERRITOIRE | AMENITE RURALE | ESPACE RURAL | GOUVERNANCE TERRITORIALE | INGENIERIE TERRITORIALE | INNOVATION EN MILIEU RURAL | NOUVELLES RURALITES | EQUILIBRE TERRITORIAL |

Crédits photos : 123 RF

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20